



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE FINANCIER

Cent cinquante-troisième session

Rome, 12 - 14 mai 2014

Comptes annuels vérifiés de 2013

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Robert van der Zee

Directeur p.i. de la Division des finances et de la Trésorerie

Programme alimentaire mondial

Tél: +3906 6513 2544

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mk247f

RÉSUMÉ

- Le Secrétariat du PAM a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2013, accompagnés de l'opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le Commissaire aux comptes, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.
- Le présent document est soumis au Conseil en application du paragraphe 6 (b) de l'article XIV du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du PAM, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.
- En outre, pour la troisième année consécutive, les états financiers sont accompagnés d'une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit une assurance concernant précisément l'efficacité du contrôle interne au PAM.
- Depuis 2008, les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes qui figurent dans le document sur les comptes annuels sont présentées à la même session que le rapport du Commissaire aux comptes. Ces réponses figurent dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (FC153/10).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER DE LA FAO EST INVITÉ A DONNER

- Le Comité financier de la FAO est invité à avaliser les "Comptes annuels vérifiés de 2013" du PAM, qui sont présentés au Conseil d'administration du PAM pour approbation.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM d'approuver le document intitulé "Comptes annuels vérifiés de 2013".**

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle du Conseil
d'administration

Rome, 3–6 juin 2014

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2014/6-A/1

2 mai 2014
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES ANNUELS VÉRIFIÉS DE 2013



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Sous-Directeur exécutif et Directeur financier, RM*:	M. M. Juneja	tél.: 066513-2885
Directeur p.i., RMF**:	M. R. van der Zee	tél.: 066513-2544
Directrice, RMFFG***:	Mme T. Tropea	tél.: 066513-2426

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle

** Division des finances et de la Trésorerie

*** Sous-Division de la comptabilité générale

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Présentation	4
PROJET DE DÉCISION	5
SECTION I	7
• Déclaration de la Directrice exécutive	7
• Déclaration sur le contrôle interne	17
• État I	23
• État II	24
• État III	25
• État IV	26
• État V	27
• Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2013	28
• ANNEXE I	76
SECTION II	77
• Lettre d'accompagnement du Rapport du Commissaire aux comptes	79
• Rapport du Commissaire aux comptes	81
• Rapport du Commissaire aux comptes sur les États financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos en décembre 2013	85
Liste des sigles utilisés dans le présent document	115

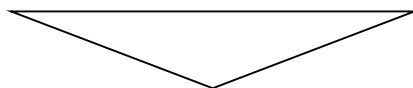
Le Secrétariat a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2013, accompagnés de l'Opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public. Le Commissaire aux comptes, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document est soumis au Conseil conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les États financiers vérifiés du Programme alimentaire mondial, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les États financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Le présent document contient une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit des assurances précises concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.

Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes sont présentées dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2014/6-I/1).

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil:

- i) approuve les États financiers annuels du PAM pour l'exercice 2013, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 3 238 dollars É.-U. pour l'exercice 2013 au titre de pertes de numéraire passé en charges et d'annulations de créances; et
- iii) prend note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2013 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

*Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

SECTION I

Déclaration de la Directrice exécutive

INTRODUCTION

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration (ci-après dénommé "le Conseil"), pour approbation, les États financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. L'opinion du Commissaire aux comptes sur les États financiers de 2013, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil, comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.
2. En 2013, le PAM, ses donateurs et ses bénéficiaires ont dû relever d'énormes défis, notamment quatre situations d'urgence particulièrement graves aux Philippines, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne. Malgré une conjoncture économique et financière difficile, les donateurs, dont les contributions se sont élevées à 4 379,6 millions de dollars (soit une hausse de 8 pour cent par rapport à 2012), ont apporté une fois de plus leur ferme appui aux opérations que le PAM mène dans le monde entier. Alors que 840 millions d'êtres humains souffrent de la faim et que l'insécurité alimentaire, l'instabilité des prix des produits alimentaires et des carburants, les troubles sociaux et politiques et les catastrophes naturelles continuent de sévir, le PAM est toujours très sollicité et son utilité ne se dément pas.
3. En tant qu'organisation entièrement financée par des contributions volontaires, le PAM est tenu de satisfaire aux normes les plus rigoureuses en matière de gestion financière et budgétaire et d'information financière. En 2013, il a également continué d'améliorer la transparence et l'obligation redditionnelle, la gestion des risques institutionnels et la gestion des risques financiers.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES

Résumé

4. Il ressort de l'analyse des résultats financiers et budgétaires que les produits, les charges, le budget et l'utilisation du budget ont augmenté en 2013. Cette analyse montre également la solidité financière du PAM, puisque les montants de l'actif net, des soldes des fonds et des réserves sont comparables à ceux de 2012. Elle met en évidence que le PAM est de plus en plus sollicité et confirme que les donateurs continuent de lui apporter leur soutien pour répondre aux besoins essentiels des bénéficiaires.
5. Conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), les règles d'information financière du PAM prévoient que les contributions sont comptabilisées en tant que produits dès qu'elles sont confirmées par écrit, tandis que les charges sont enregistrées à la réception, pour les biens et services, ou à la livraison, pour les produits alimentaires ou pour les espèces et les bons. Il existe donc inévitablement un décalage entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Ainsi, pour l'exercice 2013, les ressources disponibles correspondent aux soldes des fonds à la fin de l'exercice

2012 et aux nouvelles contributions confirmées par les donateurs pendant l'exercice 2013. Par conséquent, selon que le PAM utilise le solde de ses fonds, ou au contraire le reconstitue, il est possible que les charges soient supérieures ou inférieures aux produits de l'exercice.

Résultats financiers de l'exercice 2013

6. Le montant total des produits s'est élevé à 4 535,8 millions de dollars, en hausse de 324,4 millions de dollars, soit 8 pour cent, par rapport au montant de 4 211,4 millions de dollars enregistré en 2012. Ce montant total se décompose comme suit:
 - contributions en espèces et en nature: 4 379,6 millions de dollars;
 - écarts de change: 19,8 millions de dollars;
 - rendement des placements: 20,1 millions de dollars; et
 - autres produits: 116,3 millions de dollars.
7. Les charges du PAM se sont chiffrées à 4 514,8 millions de dollars, en hausse de 119,1 millions de dollars, soit 3 pour cent, par rapport à 2012. Le coût des transferts monétaires et des bons a augmenté puisqu'il s'établit à 498,1 millions de dollars, contre 191,8 millions de dollars en 2012. Le volume des produits alimentaires distribués pendant l'exercice a diminué de 0,4 million de tonnes, passant de 3,6 millions de tonnes en 2012 à 3,2 millions de tonnes en 2013, ce qui représente une baisse de 11 pour cent. Cette érosion des volumes s'est traduite par une diminution de 9 pour cent de la valeur des produits alimentaires distribués, qui s'établit à 2 053,4 millions de dollars.
8. En 2013, l'exercice s'est soldé par un excédent des produits sur les charges de 21,0 millions de dollars, à comparer à un déficit de 184,3 millions de dollars en 2012. Cette évolution résulte des facteurs suivants:
 - une augmentation de 335,3 millions de dollars du produit des contributions, qui est passé de 4 044,3 millions de dollars en 2012 à 4 379,6 millions de dollars en 2013;
 - une augmentation de 119,1 millions de dollars des dépenses totales de l'exercice, qui sont passées de 4 395,7 millions de dollars en 2012 à 4 514,8 millions de dollars en 2013, essentiellement du fait de la progression de la valeur des aides apportées aux bénéficiaires du PAM (l'accroissement de l'aide apportée sous forme de transferts monétaires et de bons étant en partie compensée par la diminution de l'aide alimentaire);
 - une diminution nette de 10,9 millions de dollars des autres éléments de revenu.

Situation financière à la fin de l'exercice 2013

9. Au 31 décembre 2013, les soldes des fonds et les réserves du PAM se montaient au total à 3 672,7 millions de dollars, dont 2 796,5 millions de dollars au titre des projets du Programme, ce qui représente environ six mois d'activités opérationnelles (comme en 2012). Le reste correspond aux soldes cumulés du Fonds général, des comptes spéciaux, des réserves, des opérations bilatérales et des fonds d'affectation spéciale.
10. Le montant total de la trésorerie et des placements à court terme a augmenté de 162,2 millions de dollars, soit 13 pour cent, passant de 1 274,0 millions de dollars en 2012 à 1 436,2 millions de dollars en 2013. Cette hausse tient essentiellement à l'accroissement des produits provenant des contributions en 2013.

11. La trésorerie et les placements à court terme du PAM figurant sous la rubrique des fonds de catégories d'activités, soit 1 079,4 millions de dollars, représentent trois mois d'activités opérationnelles, contre deux à trois mois en 2012.
12. Par rapport à 2012, bien que les volumes soient restés les mêmes (1,1 million de tonnes en 2013 et en 2012), la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM à la fin de l'exercice 2013 a baissé de 45,6 millions de dollars, soit 7 pour cent, en raison principalement de la diminution de la valeur des produits en stock. Sur la base du montant projeté des ressources requises aux fins des opérations retenu dans le Plan de gestion pour 2014-2016, ce stock de 1,1 million de tonnes de produits alimentaires représente quatre mois d'activités opérationnelles.

Analyse budgétaire

Base d'établissement du budget

13. Aux fins du budget, les coûts directs afférents aux projets et les coûts indirects (le budget administratif et d'appui aux programmes [AAP]), qui figurent sur l'"État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs" (État V), sont tirés du programme de travail exposé dans le Plan de gestion (2013–2015). Le Plan de gestion correspond au montant total des coûts directs et indirects approuvés par le Conseil ou en vertu des pouvoirs qu'il a délégués, et il est globalement fondé sur les besoins. Les ressources nécessaires au financement des coûts directs des projets approuvés sont débloquées lorsque les contributions qui leur sont destinées sont confirmées par les donateurs, et peuvent également provenir d'avances au titre des mécanismes de préfinancement. Les ressources nécessaires au financement des coûts indirects deviennent disponibles lorsque le Plan de gestion est approuvé.
14. Le programme de travail prévu dans le Plan de gestion initial (2013–2015), soumis au Conseil en novembre 2012, se montait au total à 5 238,7 millions de dollars pour l'année 2013. C'est le montant qui apparaît sous la rubrique "Budget initial" de l'État financier V. À la fin de 2013, le programme de travail s'était accru sous l'effet de l'augmentation des besoins au titre des projets. Les ressources supplémentaires requises pour faire face à l'aggravation de la crise en Syrie se sont élevées à 889 millions de dollars, soit 68 pour cent de l'augmentation totale. Le conflit et la sécheresse au Mali, la sécheresse au Malawi et le typhon qui a frappé les Philippines sont à l'origine des autres accroissements importants des besoins. Le programme de travail final pour 2013 s'est établi à 6 545,5 millions de dollars, soit une augmentation de 1 306,8 millions de dollars (25 pour cent); ce montant apparaît sous la rubrique "Budget final" de l'État financier V.

Exécution du budget

15. Il importe de noter que les ressources que le PAM peut utiliser proviennent soit des contributions destinées à des projets approuvés, au moment où elles sont confirmées, soit des avances, d'un montant limité, obtenues au titre des dispositifs de préfinancement ou encore de fonds mis à disposition pour financer des achats stratégiques dans le cadre du mécanisme d'achat anticipé, lorsque la probabilité de recevoir des contributions est moyenne ou élevée. Le taux d'exécution du budget au cours de l'exercice dépend donc du montant, de la date de confirmation et de la prévisibilité des contributions, ainsi que des difficultés propres aux opérations. En 2013, le budget final du PAM pour les coûts directs s'est établi à 6 276,0 millions de dollars et il a été utilisé à hauteur de 62 pour cent, du fait de ces diverses contraintes.

16. Ce taux d'exécution se décline comme suit entre les différentes catégories de coûts:
- produits alimentaires et coûts opérationnels directs (COD) connexes: 59 pour cent;
 - transferts monétaires et bons, et COD connexes: 67 pour cent;
 - augmentation des capacités: 74 pour cent;
 - coûts d'appui directs (CAD): 69 pour cent.
17. L'amplification des programmes de transferts monétaires et de bons est de loin l'initiative opérationnelle la plus importante et la plus significative que le PAM ait prise ces dernières années. En 2013, les transferts monétaires et les bons ont représenté 8,9 pour cent du budget initial (contre 5,0 pour cent au cours de l'exercice précédent) et 13,8 pour cent du budget final. Cette augmentation notable s'explique essentiellement par le fait qu'ils ont constitué les principales modalités d'aide aux réfugiés syriens en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie.
18. Le montant des coûts indirects initialement prévu au budget AAP de l'exercice 2013 est resté inchangé à 269,5 millions de dollars. Le budget AAP final comprenait 249,1 millions de dollars au titre des dépenses AAP ordinaires et 20,4 millions de dollars au titre du Fonds d'équipement et du fonds pour le renforcement des capacités. Au 31 décembre 2013, 99 pour cent des ressources du budget AAP ordinaire finalement approuvé pour l'exercice avaient été utilisés, ainsi que 95 pour cent des crédits finalement approuvés au titre des fonds d'équipement et de renforcement des capacités.

RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE L'OBLIGATION REDDITIONNELLE

19. Dans le cadre des efforts déployés pour mieux s'adapter à sa mission, le PAM a pris différentes mesures visant à mettre en place les éléments fondamentaux nécessaires au renforcement de la transparence et de l'obligation redditionnelle:
- i) L'examen du cadre de financement et la mise au point du système de planification des ressources à l'échelle de l'institution (le Système mondial et réseau d'information du PAM [système WINGS]).
 - ii) L'adoption et l'application des normes IPSAS à compter de 2008.
 - iii) L'adoption et l'utilisation d'un cadre de contrôle interne fondé sur les recommandations du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO).
 - iv) L'application de mesures supplémentaires en matière de publication des informations et de transparence.

EXAMEN DU CADRE DE FINANCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE WINGS

20. En 2013, le PAM a mené à terme une phase capitale de l'examen du cadre de financement, afin d'adapter sa structure financière à ses nouveaux modes d'activité. Il s'agit d'un progrès décisif puisque le PAM, avec l'appui du Conseil, a mis à jour son modèle de financement des CAD et révisé la structure financière des projets dans WINGS. Alors qu'auparavant il n'existait que des outils et des procédures ad hoc pour les activités

relatives aux transferts monétaires et aux bons, désormais, le PAM planifie, gère et comptabilise ses opérations d'aide alimentaire selon trois catégories de haut niveau: vivres, transferts sous forme d'espèces et de bons, et développement et augmentation des capacités. Cette initiative importante, qui renforcera la transparence avec laquelle le PAM exerce ses activités, permettra de donner au personnel les outils dont il a besoin pour gérer les opérations en respectant mieux les obligations redditionnelles.

21. Le PAM continue de peaufiner et d'améliorer son progiciel de gestion intégré, c'est-à-dire WINGS. Parmi les principales améliorations apportées en 2013 figurent l'approbation d'un modèle de financement et le lancement du nouveau système d'appui à la gestion logistique (LESS), ainsi qu'un dispositif plus sophistiqué de collecte et d'utilisation des données dans l'outil de suivi et d'évaluation des bureaux de pays (COMET). L'adoption de ces deux nouveaux systèmes est une avancée importante qui renforcera la transparence et l'obligation redditionnelle au PAM.

APPLICATION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC

22. Les États financiers du PAM sont établis sur la base des normes IPSAS depuis 2008. L'application de ces normes comptables internationalement reconnues dans le cadre de l'établissement des États financiers permet au PAM de produire plus rapidement des informations financières plus pertinentes et plus utiles, ce qui renforce la transparence et l'obligation redditionnelle dans la gestion de ses ressources.
23. Dans le cadre de sa participation au Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion, le PAM continue de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies. Cette coopération à l'échelle du système des Nations Unies constitue un cadre dans lequel débattre des questions relatives aux normes IPSAS, en vue d'appliquer les nouveaux éléments de ces normes de manière cohérente et d'améliorer la comparabilité de l'information financière.
24. Les normes IPSAS sont actualisées périodiquement à la lumière des meilleures pratiques comptables. Leur application reste une priorité pour le PAM, qui doit donc veiller à se tenir sans cesse au courant des évolutions dans ce secteur. Dans ses États financiers de 2013, le PAM a intégralement appliqué les trois nouvelles normes IPSAS entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (norme IPSAS 28: Instruments financiers: Présentation; norme IPSAS 29: Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation; norme IPSAS 30: Instruments financiers: Informations à fournir).
25. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion se réunit à intervalles réguliers pour débattre de questions et de stratégies intéressant l'ensemble du PAM; ces réunions sont notamment l'occasion d'examiner les États financiers trimestriels de l'institution établis selon les normes IPSAS, dans lesquels sont présentés les résultats financiers, la situation financière et les flux de trésorerie du PAM, accompagnés d'une analyse qualitative et des principaux indicateurs financiers, ce qui a permis d'appeler plus particulièrement l'attention de la direction sur des questions de gestion financière et sur les risques mis en évidence.

CONTRÔLE INTERNE

26. Un nouveau cadre de contrôle interne fondé sur les principes du COSO a été établi en 2011; il reprend les cinq grandes composantes définies par le COSO – environnement interne, gestion des risques, activités de contrôle, information et communication, et suivi – et pose 22 principes inspirés des meilleures pratiques.
27. Une série de documents d'orientation ont été préparés afin d'aider les responsables à mettre en œuvre ce nouveau cadre de contrôle interne, et un cours de formation en ligne sur le contrôle interne a été mis à la disposition de l'ensemble du personnel. Le PAM a par ailleurs révisé son Manuel de gestion des ressources financières en 2012 et publié en 2013 un nouveau Manuel des ressources humaines qui lui est propre.
28. À la fin de chaque exercice financier, les hauts responsables fournissent au Directeur exécutif (par l'intermédiaire du cadre des responsabilités internes du PAM) une série d'assurances spécifiques ayant trait au fonctionnement des procédures de contrôle interne au sein de leur service. Le cas échéant, les chefs de service examinent les déclarations d'assurance individuelles pour en vérifier l'exhaustivité et l'exactitude. Chaque année, le Bureau de l'audit interne évalue l'efficacité de ce dispositif d'assurances en examinant un échantillon des déclarations signées par les responsables.
29. La Déclaration sur le contrôle interne accompagne les états financiers annuels et donne des assurances précises en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne au sein du PAM, lequel figure parmi les institutions et programmes des Nations Unies qui fournissent ce niveau élevé d'assurance à leur organe directeur, qui restent peu nombreux.
30. Les meilleures pratiques en matière de contrôle interne continuent d'évoluer et, en 2013, le COSO a publié de nouvelles orientations sur le contrôle interne, que le PAM passera en revue en 2014 en vue de leur application.
31. Le Sous-Directeur exécutif et Directeur financier continue de veiller à ce que: a) les principes d'un contrôle de gestion rigoureux soient fermement ancrés dans la culture de l'institution; et b) il existe un plan d'action clairement établi pour répondre à tous les problèmes soulevés dans la déclaration annuelle.
32. En sa qualité de rouage important du contrôle interne, le Secrétariat veille à l'application effective des recommandations des organes de contrôle internes et externes et rend compte à intervalles réguliers au Comité d'audit du PAM des recommandations non encore appliquées, ainsi que des mesures engagées ou proposées pour pallier les principaux risques.

Nouvelles mesures en matière de publication des informations et de transparence

33. Le PAM a adopté des mesures précises concernant la publication des principales informations relatives au contrôle. Depuis fin 2012, les rapports d'audit interne et d'inspection sont affichés sur le site Web du PAM dans les trente jours suivant leur publication.

34. En 2013, le PAM a signé la nouvelle Initiative internationale pour la transparence de l'aide, initiative volontaire réunissant plusieurs parties prenantes qui vise à améliorer la transparence de l'information relative à l'aide. En qualité de membre, le PAM est tenu de publier sur son site Web toute une série de données financières et d'informations relatives aux projets. La première série de données conformes aux principes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide a été rendue publique en juin 2013, et les publications régulières du PAM comportent maintenant des informations détaillées sur les activités de plus de 600 projets exécutés dans le monde entier, accompagnées des budgets et des dépenses mensuelles des projets approuvés à compter de janvier 2010.

GESTION GLOBALE DES RISQUES ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion globale des risques

35. La gestion globale des risques au sein du PAM est intégrée à la gestion de la performance du Programme et constitue l'une des principales composantes du cadre de contrôle interne. Elle a pour objectif de faire en sorte que toutes les opérations, y compris dans les situations d'urgence de niveau 2 et 3, et toutes les unités administratives prennent effectivement en considération les facteurs internes et externes qui pourraient compromettre l'obtention des résultats escomptés.
36. Le cadre de gestion globale des risques du PAM distingue trois catégories de risques – les risques liés au contexte, les risques liés aux programmes et les risques institutionnels – pour lesquels sont indiqués, dans chaque cas, les mesures à prendre pour y faire face. En 2012, le PAM a élaboré une déclaration qui définit le degré de risque qu'il est prêt à accepter; ce document est diffusé au sein du PAM et transmis aux parties prenantes extérieures concernées.
37. Dans tous les bureaux du PAM, des "champions" de la gestion des résultats et de la gestion des risques ont été désignés; ils sont chargés, entre autres, de répertorier les risques et les mesures prises pour les atténuer et d'en assurer le suivi. Les bureaux de pays et les bureaux régionaux tiennent leur propre registre des risques et se chargent de faire remonter les informations pertinentes, lorsqu'il y a lieu, en suivant la voie hiérarchique. Tous les risques susceptibles de se représenter dans plusieurs opérations et d'avoir un impact négatif sur la réalisation des objectifs institutionnels et des objectifs des programmes sont consignés dans le registre des risques du PAM, qui centralise ainsi les principaux risques résiduels mis en évidence au sein du Programme.
38. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion, qui épaulé le Directeur exécutif dans ses fonctions de gestion, a pour mission d'assurer le contrôle des risques. Pour chaque risque institutionnel, le Groupe désigne un référent chargé de définir et de mettre en œuvre les mesures permettant de faire face à ce risque. L'examen trimestriel du registre des risques du PAM est complété par des rapports sur les risques à l'échelle mondiale, qui mettent en évidence les risques propres à certains pays et les risques qui sont susceptibles survenir à l'échelle de l'institution afin de les porter à l'attention de la direction.

39. Se fondant sur la déclaration relative à l'appétence pour le risque et sur les études relatives au partage des risques menées en 2013, le PAM définit actuellement les seuils et les niveaux de tolérance pour ses activités. Le fait de cerner et de définir la tolérance au risque a pour objectif de faire en sorte que les bureaux de pays et les responsables soient en mesure de fixer des buts et des cibles réalistes pour leurs opérations et de faire face rapidement aux situations critiques. Les seuils et les niveaux de tolérance seront fonction du contexte et serviront d'élément déclenchant pour repérer les problèmes qui nécessitent un appui et des ressources supplémentaires.

Gestion des risques financiers

40. Du fait de ses activités, le PAM est exposé à une série de risques financiers, parmi lesquels les effets des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt, ainsi que la défaillance éventuelle des débiteurs. Les mesures prises pour gérer ces risques, qui sont axées sur l'imprévisibilité des marchés financiers, ont pour but de réduire, autant que possible, les conséquences négatives qui pourraient en résulter pour les finances du PAM.
41. La gestion des risques financiers est assurée au niveau central par le service de la trésorerie, qui applique les principes définis par le Directeur exécutif en tenant compte de l'avis du Comité des placements du PAM ainsi que du Groupe consultatif pour les placements, composé de spécialistes extérieurs au PAM. Les principes en vigueur concernent différents aspects des risques financiers comme les risques de change, les risques de taux d'intérêt, les risques de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités. Le risque que les montants à recevoir et à payer puissent ne pas être réglés à l'échéance est jugé nul.
42. En 2013, le Secrétariat a achevé la phase finale de la mise en place du système de gestion de la trésorerie dans WINGS, avec le lancement du module de gestion de la communication avec les banques et l'interconnexion avec les banques partenaires par le biais du système SWIFT. Le projet d'une durée de trois ans, qui visait à renforcer le système de gestion de la trésorerie, a permis d'améliorer notablement les procédures de gestion des risques financiers concernant les opérations en devises, les placements et le traitement des paiements. L'investissement total pour la période 2011–2013, d'un montant de 2 millions de dollars provenant du Fonds général, a déjà été récupéré grâce aux économies annuelles supérieures à la somme investie qui ont été réalisées moyennant l'application de taux de change plus favorables pour convertir les contributions des donateurs en monnaie locale, la réduction des frais de gestion des placements et des frais bancaires, et une plus grande efficacité des processus administratifs. Les fonctionnalités du nouveau système sont en place au Siège, dans trois bureaux régionaux et dans trois bureaux de pays; la mise en route des nouvelles fonctionnalités de traitement des paiements dans les bureaux extérieurs sera poursuivie en 2014 afin de tirer pleinement profit des avantages offerts par le système de gestion de la trésorerie.

43. Les engagements du PAM au titre des prestations dues au personnel se montaient au total à 421,8 millions de dollars au 31 décembre 2013. Sur ce montant, 301,7 millions de dollars ont à ce jour été financés par imputation aux fonds et projets correspondants. Les montants non financés, soit 120,1 millions de dollars, qui n'ont pas encore été imputés à des fonds ou des projets sont comptabilisés au passif du Fonds général. Le plan de financement approuvé par le Conseil en 2010 prévoit notamment d'affecter un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars au poste des coûts standard de personnel, chaque année pendant 15 ans à compter de 2011, de manière à ce que les engagements en question soient entièrement financés au terme de cette période. Le montant actuel des avoirs mis en réserve sous forme d'obligations, d'actions et de trésorerie, en vue de financer les engagements bruts à long terme au titre des prestations dues aux employés, représente un niveau de financement de 82 pour cent, contre 60 pour cent en 2012. Cette progression s'explique principalement par la baisse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif et par le rendement des avoirs mis en réserve pour couvrir ces engagements.

CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

44. Les états financiers du PAM sont établis en adoptant l'hypothèse de la continuité des activités. Lorsqu'il a fait ce choix, le PAM a envisagé les conséquences que pourrait avoir une éventuelle baisse importante des contributions compte tenu de la situation économique et financière mondiale, et il s'est notamment attaché à déterminer si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre de bénéficiaires recevant une assistance. Compte tenu des activités projetées et des risques correspondants, je peux affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme.
45. Ma conclusion ci-dessus concernant la continuité des opérations s'appuie sur les éléments suivants: i) les besoins indiqués dans le Plan de gestion du PAM pour 2014-2016; ii) le Plan stratégique du PAM pour 2014-2017 approuvé par le Conseil d'administration en 2013; iii) l'actif net détenu en fin d'exercice et les contributions reçues en 2013; iv) le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2014; et v) le fait que le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat depuis sa création, en 1963.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

46. On trouvera à l'annexe I au présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que les noms et adresses de son Conseiller juridique, de ses actuaire, de ses principaux banquiers et de son Commissaire aux comptes.

RESPONSABILITÉ

47. Comme le prévoit l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les États financiers ci-après, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les États financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2013.

État I	–	État de la situation financière au 31 décembre 2013
État II	–	État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
État III	–	État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
État IV	–	État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
État V	–	État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Notes afférentes aux États financiers

signé sur l'original
Ertharin Cousin
Directrice exécutive

Rome, le 26 mars 2014

Déclaration sur le contrôle interne

CHAMP D'APPLICATION ET OBJET DU CONTRÔLE INTERNE

1. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est tenu rendre compte au Conseil de l'administration du PAM et de l'exécution de ses programmes, projets et autres activités. En vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif établit des contrôles internes, y compris une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses avoirs.
2. Le rôle du système de contrôle interne n'est pas d'éliminer les risques mais plutôt de réduire et gérer le risque que le PAM échoue dans les efforts qu'il déploie pour atteindre les buts et objectifs qui sont les siens. Par conséquent, ce système ne peut fournir aucune assurance absolue, mais il peut garantir, dans des limites raisonnables, que les objectifs du PAM seront atteints. Il repose sur un processus continu destiné à recenser les principaux risques menaçant la bonne réalisation des objectifs, à évaluer la nature et l'ampleur de ces risques et à gérer ceux-ci de manière efficace, efficiente et économique.

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL DU PAM

3. Comme l'exige la nature même de sa mission en tant qu'organismes humanitaire, le PAM doit aller là où on a besoin de lui. Cela l'expose à des situations dans lesquelles le risque intrinsèque est élevé, non seulement pour la sécurité de son personnel, mais aussi pour son aptitude à maintenir des contrôles internes de qualité. En novembre 2012, la Directrice exécutive a publié une déclaration sur l'appétence pour le risque du PAM afin de resserrer encore la collaboration avec les organes directeurs en leur expliquant les risques auxquels le PAM est confronté et les mesures qu'il prend pour les affronter et les atténuer dans toute la mesure possible.
4. Le contrôle interne constitue une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. En conséquence, la direction du PAM doit, à tous les niveaux:
 - créer au sein de l'institution un environnement et une culture propices à l'efficacité du contrôle interne;
 - répertorier et évaluer les risques susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs;
 - définir et proposer des politiques, plans, normes opérationnelles, procédures, systèmes et autres activités de contrôle destinés à réduire au minimum, atténuer et/ou limiter les risques associés aux situations exposées qui ont été recensées;
 - veiller à ce que la circulation de l'information et la communication soient efficaces, afin que tout le personnel dispose des renseignements nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités; et
 - surveiller l'efficacité des processus de contrôle mis en place et favoriser leur amélioration.

CADRE DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION GLOBALE DES RISQUES

5. En 2011, le PAM a adopté un nouveau cadre de contrôle interne inspiré des meilleures pratiques définies par le COSO¹. Ce cadre s'appuie également sur une série de lignes directrices et d'outils dont le but est d'aider les responsables à évaluer l'efficacité du contrôle interne dans l'unité administrative qu'ils supervisent. En 2013, le COSO a publié une importante mise à jour de ses directives sur le contrôle interne. Il est recommandé aux organismes qui appliquent les meilleures pratiques définies par le COSO de s'efforcer de réviser leurs cadres de contrôle interne, afin d'y intégrer ces nouvelles lignes directrices d'ici à la fin de 2014. Le PAM prendra en 2014 les dispositions voulues pour mettre à jour son cadre de contrôle interne afin que celui-ci soit intégralement appliqué à compter de janvier 2015.
6. En novembre 2012, la Directrice exécutive a publié une déclaration sur l'appétence pour le risque du PAM, élaborée à l'issue d'une vaste consultation. Ce document définit la façon dont le PAM envisage les risques et sert d'outil de communication, à tous les échelons du Programme, pour faire connaître à nos partenaires et autres parties prenantes les niveaux de risque que nous sommes prêts à accepter, et les associer ainsi par avance aux décisions concernant le partage des risques. Des réunions d'information sur les opérations organisées périodiquement à l'intention du Conseil d'administration permettent de faire le point sur les principaux risques.
7. Le PAM a continué d'élaborer et de perfectionner ses procédures de gestion des risques, conformément à la politique définie en la matière. Celle-ci invite à agir à deux grands niveaux – celui des risques qui ont une incidence sur une unité administrative (bureau de pays, bureau régional ou division du Siège à Rome) et celui des risques qui ont une incidence sur l'ensemble du PAM, notamment sur le rôle qu'il joue en tant qu'institution de premier plan du système des Nations Unies, en particulier dans les situations d'urgence.
8. Le PAM, tout comme le système des Nations Unies en général, suit de près la situation en matière de sécurité dans chaque pays où il intervient et prend, le cas échéant, des décisions stratégiques pour adapter ses opérations et limiter les risques encourus par le personnel. Le PAM a pour objectif de faire en sorte qu'au niveau de chaque entité administrative, tous les risques soient consignés dans un registre en bonne et due forme, et qu'ils soient régulièrement passés en revue par les responsables et, si nécessaire, portés à l'attention des échelons supérieurs de la hiérarchie.
9. Chaque bureau du PAM a l'obligation de tenir à jour un registre des risques. Tous les risques jugés susceptibles d'avoir un impact négatif sur la réalisation des objectifs institutionnels sont consignés dans le registre des risques du PAM, ce qui permet de juger du niveau de risque auquel est exposé l'ensemble de l'institution. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion, qui a pour mission d'assurer le contrôle des risques, examine et met à jour régulièrement le registre des risques, lequel est présenté périodiquement à l'ensemble des services ainsi qu'au Comité d'audit du PAM, et fait également partie des éléments communiqués au Conseil d'administration à l'occasion des séances d'information tenues à son intention. Le Comité d'audit, qui a pour mandat de fournir des

¹ Le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway.

avis au Directeur exécutif et au Conseil d'administration sur l'efficacité du contrôle interne et la gestion des risques au PAM, a donc été tenu systématiquement informé de l'évolution des risques tout au long de l'année 2013.

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE

10. L'examen de l'efficacité du contrôle interne au PAM s'appuie sur les éléments transmis par les responsables, qui sont chargés de définir et de faire appliquer les dispositions relatives au contrôle interne dans leurs domaines de responsabilité. Les assurances explicites découlent des éléments suivants:
 - i) **les déclarations d'assurance concernant l'efficacité du contrôle interne** signées par 140 hauts responsables du PAM, y compris le Directeur exécutif adjoint, les sous-directeurs exécutifs, les directeurs régionaux, les directeurs des bureaux de pays et des bureaux du PAM, et les directeurs des divisions du Siège à Rome. Cela représente un taux de respect des procédures de 100 pour cent; en outre, toutes les déclarations ont été examinées par au moins un supérieur hiérarchique. En 2013, des améliorations ont été encore apportées à ces attestations de manière à ce qu'elles tiennent compte spécifiquement des questions soulevées en 2012 au sujet des risques et des contrôles, et afin d'assurer la cohérence et la qualité des examens effectués par les supérieurs hiérarchiques. Les déclarations donnent des assurances quant aux mesures prises pour faire face aux risques et pour donner suite aux recommandations des services de contrôle.
 - ii) **L'opinion de l'Inspecteur général**, établie à la lumière des résultats de l'audit interne ainsi que des inspections et des enquêtes effectuées par le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle.
11. Le Comité d'audit donne en outre son avis sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne en place au PAM, y compris les pratiques en vigueur en matière de gestion des risques et de gouvernance interne.

RISQUES SIGNIFICATIFS ET CONTRÔLE INTERNE

Questions signalées en 2012 dans la déclaration sur le contrôle interne

12. La déclaration de 2012 sur le contrôle interne appelait l'attention sur cinq domaines dans lesquels des améliorations étaient nécessaires (domaines déjà signalés dans la déclaration de 2011). Des progrès importants ont été réalisés dans tous les domaines, mais de nouvelles mesures s'imposent encore dans quatre d'entre eux.
 - a) *Domaines dans lesquels de nouvelles améliorations seront nécessaires à l'avenir:*
 - i) **Application complète de la stratégie de gestion globale des risques.** En 2013, les bureaux du PAM ont continué d'appliquer les procédures d'évaluation des risques, en tenant des registres de risques en bonne et due forme, en recueillant des données et en donnant suite aux mesures d'atténuation proposées. À la fin de 2013, le respect de ces procédures avait globalement progressé, puisque 94 pour cent des bureaux de pays du PAM étaient dotés de registres en bonne et due forme (88 pour cent en 2012), de sorte que 98 pour cent des dépenses opérationnelles sont couvertes (97 pour cent en 2012). Les bureaux de pays n'ayant mis en place aucun dispositif d'évaluation des risques sont situés principalement dans des pays à revenu

intermédiaire, et l'appui apporté en priorité à la gestion des risques en 2014 devrait permettre au PAM de remédier à cette situation. En 2014, la gestion des risques sera surtout axée sur l'amélioration de la qualité des procédures appliquées dans ce domaine et sur son incidence sur l'amélioration de la performance en matière d'organisation. Pour appuyer cette démarche, il est prévu d'achever en 2014 la mise en place d'un outil intégré informatisé de contrôle de la gestion de la performance des risques (PROMIS). Par ailleurs, en 2014, le PAM mettra à jour sa politique de gestion globale des risques, afin de tenir compte des éléments nouveaux survenus depuis sa publication en 2005.

- ii) **Poursuite de la mise en œuvre des activités de renforcement de la préparation aux situations d'urgence.** La déclaration de 2012 rendait compte des progrès réalisés dans le cadre des activités entreprises pour renforcer la préparation aux situations d'urgence, parmi lesquelles le programme triennal de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP), qui doit s'achever en 2014. Ce programme comportait notamment un module pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe qui visait à renforcer la préparation aux situations d'urgence des bureaux de pays. La mise en place de ce dispositif a progressé puisqu'au 31 décembre 2013, 92 pour cent des bureaux de pays l'avaient mis en œuvre (contre 75 pour cent en 2012). Le PAM espère qu'avec l'appui nécessaire, tous les bureaux de pays l'auront intégralement appliqué au début de 2014. En 2013, de nouvelles améliorations ont également été apportées grâce à l'approbation par la Directrice exécutive du Fichier des agents mobilisables pour les interventions d'urgence et du Mécanisme d'intervention du PAM par le biais des opérations d'urgence, deux dispositifs conçus pour améliorer la rapidité d'intervention. Le travail accompli en matière de préparation aux situations d'urgence a contribué à l'efficacité des interventions du PAM dans les quatre situations de crise de niveau 3 survenues en 2013. Toutes les activités prévues par le PAM pour renforcer la préparation aux situations d'urgence devraient être menées à bien et/ou généralisées d'ici la fin de 2014.
- iii) **Amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation des opérations.** Malgré les nombreuses améliorations apportées ces dernières années aux systèmes de suivi et d'évaluation des opérations sur le terrain, la déclaration de 2012 signalait que les bureaux de pays continuent de se heurter à des difficultés pour recueillir et transmettre les données relatives aux produits et aux effets directs des programmes. En 2013, les bureaux régionaux ont tous été dotés de conseillers régionaux chargés du suivi et de l'évaluation, ce qui leur a permis d'encadrer et d'aider directement les bureaux de pays dans ce domaine. Au cours de l'année, le PAM a réalisé de nouveaux progrès avec: la mise au point d'un nouveau Cadre de résultats stratégiques assorti d'indicateurs (approuvé par le Conseil en novembre 2013); la publication de modes opératoires normalisés pour le suivi au niveau des projets; la mise à jour des documents encadrant le suivi et l'évaluation au PAM; et la publication de consignes d'utilisation des indicateurs du Cadre des résultats stratégiques. En outre, le PAM a entrepris: a) de faire le point sur les méthodes appliquées pour les évaluations décentralisées; et b) d'actualiser la stratégie institutionnelle en matière de suivi et d'évaluation, notamment en mettant au point un mécanisme durable de financement de ces activités. La mise en place de l'outil COMET a bien avancé en 2013, avec l'installation complète du module de conception de COMET sur tous les sites. Même s'il apparaît que des progrès sont réalisés dans la mise en place des systèmes et des structures nécessaires pour améliorer le suivi et la communication des résultats, ce n'est qu'en 2015 que les

mesures prises commenceront à se traduire par des améliorations notables de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour rendre des comptes.

- iv) **Respect des délais en matière d'évaluation de la performance du personnel.** La déclaration de 2012 faisait état de retards par rapport au calendrier prévu dans le déroulement des trois étapes du programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE). Cependant, les taux d'achèvement du cycle PACE s'étaient nettement améliorés en 2012. En 2013, le PAM s'est attaché à améliorer aussi bien la qualité que le respect des délais en matière de gestion de la performance professionnelle. Il a également dû tenir compte de ce que l'exécution du programme PACE a été beaucoup plus complexe en raison du nombre particulièrement élevé de fonctionnaires affectés temporairement à l'une des quatre situations d'urgence de niveau 3 en cours pendant la période couverte par le cycle PACE. Les délais pour établir les rapports PACE de 2013 ont donc été prolongés d'un mois (jusqu'au 28 février 2014), afin de permettre aux fonctionnaires de suivre une formation supplémentaire concernant les dispositions du programme PACE, dans le but d'améliorer la qualité des renseignements et des entretiens sur la performance professionnelle. À cette nouvelle date butoir, 94 pour cent de l'ensemble du personnel était parvenu au terme des trois étapes, soit 44 points de pourcentage de plus qu'en 2011 et le taux d'achèvement le plus élevé depuis la mise en place du PACE. En tant qu'employeur soucieux d'appliquer les meilleures pratiques, le PAM reste résolu à atteindre l'objectif de mener le cycle 2014 jusqu'à son terme dans les délais prescrits pour l'ensemble du personnel.

b) Domaines signalés précédemment dans lesquels le PAM a mis en œuvre les mesures d'amélioration nécessaires

- i) **Séparation effective des tâches dans les systèmes informatiques du PAM.** La séparation des tâches est un élément essentiel du système de contrôle interne. Dans leur déclaration d'assurance pour 2013, 97 pour cent des directeurs ont déclaré que cette séparation était effective dans leur service, conformément aux principes en vigueur au PAM. En 2012, le PAM a rendu compte des progrès réalisés dans l'application de la recommandation formulée par le Bureau de l'audit interne, selon laquelle une séparation plus étanche des tâches était nécessaire pour la gestion des principales fonctions au sein du système WINGS. Compte tenu des mesures prises par la direction en 2013 pour remédier à ce problème, les recommandations signalant un risque élevé en matière de séparation des tâches ont été classées. Toutefois, une recommandation assortie d'un niveau de risque moyen a été formulée dans le rapport d'audit sur la sécurité de base de WINGS II et de nouvelles mesures d'amélioration minimales sont requises.

Questions soulevées en 2013

13. Les déclarations d'assurance présentées par les directeurs du PAM et les activités de supervision menées par l'encadrement ont permis de conclure que les dispositifs de contrôle interne en place au PAM en 2013 étaient efficaces et solides. Par ailleurs, la direction du PAM insistera davantage sur la supervision exercée par l'encadrement dans les principaux domaines signalés dans l'opinion de l'Inspecteur général, notamment en ce qui concerne l'utilisation plus répandue des modalités de transferts faisant appel aux aides en espèces ou aux bons, la gestion de projets d'infrastructures plus importants et la fabrication, la qualité et la salubrité des produits alimentaires.

14. En dehors des domaines notés dans la déclaration de 2012, aucun aspect négatif appelant une amélioration significative n'a été signalé.

DÉCLARATION

15. Tous les contrôles internes ont inévitablement des limites – y compris la possibilité d'être contournés – et ils ne permettent donc d'obtenir qu'une assurance raisonnable. De plus, les circonstances évoluant, l'efficacité des contrôles internes est elle aussi susceptible de varier dans le temps.
16. Compte tenu des éléments ci-dessus, je considère, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, que le PAM a appliqué des dispositifs de contrôle interne satisfaisants durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.
17. Soucieux d'améliorer en permanence son système de contrôle interne, le PAM est déterminé à remédier aux problèmes et aux risques signalés dans ce domaine au paragraphe 12a ci-dessus.

signé sur l'original
Ertharin Cousin
Directrice exécutive

Rome, le 26 mars 2014

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

ÉTAT I

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions de dollars)

	Note	2013	2012
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	652,7	438,5
Placements à court terme	2.2	783,5	835,5
Contributions à recevoir	2.3	1 774,1	1 723,9
Stocks	2.4	664,9	709,9
Autres comptes débiteurs	2.5	137,4	147,9
		4 012,6	3 855,7
Actifs non courants			
Contributions à recevoir	2.3	165,7	202,4
Placements à long terme	2.6	427,5	352,7
Immobilisations corporelles	2.7	110,7	110,5
Immobilisations incorporelles	2.8	15,9	24,1
		719,8	689,7
TOTAL DES ACTIFS		4 732,4	4 545,4
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	2.9	499,0	415,2
Provisions	2.10	10,7	14,3
Prestations dues aux employés	2.11	23,7	19,5
Prêts	2.12	32,8	5,8
		566,2	454,8
Passifs non courants			
Prestations dues aux employés	2.11	398,1	365,1
Prêt à long terme	2.13	95,4	101,2
		493,5	466,3
TOTAL DES PASSIFS		1 059,7	921,1
ACTIFS NETS		3 672,7	3 624,3
SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES			
Solde des fonds	7.1	3 400,2	3 351,2
Réserves	2.15	272,5	273,1
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES		3 672,7	3 624,3

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.

signé sur l'original
Ertharin Cousin
Directrice exécutive

Rome, le 26 mars 2014

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013
(en millions de dollars)

	Note	2013	2012
PRODUITS			
Contributions en espèces	3.1	3 868,4	3 338,0
Contributions en nature	3.2	511,2	706,3
Écarts de change	3.3	19,8	42,6
Rendement des placements	3.4	20,1	24,0
Autres produits	3.5	116,3	100,5
TOTAL DES PRODUITS		4 535,8	4 211,4
CHARGES			
Espèces et bons distribués	4.1	498,1	191,8
Produits alimentaires distribués	4.2	2 053,4	2 264,6
Services de distribution et services connexes	4.3	578,6	602,5
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	4.4	718,1	691,4
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4.5	159,0	156,7
Services sous-traités et autres	4.6	405,3	389,7
Charges financières	4.7	2,5	2,6
Amortissement	4.8	49,0	43,8
Autres charges	4.9	50,8	52,6
TOTAL DES CHARGES		4 514,8	4 395,7
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		21,0	(184,3)

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013
(en millions de dollars)

	Note	Excédents cumulés/soldes des fonds	Déficit	Réserves	Total de l'actif net
31 décembre 2012		3 535,5	(184,3)	273,1	3 624,3
Allocation du déficit de 2012		(184,3)	184,3	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2013					
Montants transférés aux (des) réserves	2.15	0,6	-	(0,6)	-
Gains latents nets sur les placements à long terme directement imputés au solde des fonds	2.6/2.15	27,4	-	-	27,4
Excédent de l'exercice	7.2	-	21,0	-	21,0
Total des variations de l'exercice		28,0	21,0	(0,6)	48,4
TOTAL DE L'ACTIF NET au 31 décembre 2013		3 379,2	21,0	272,5	3 672,7

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013
(en millions de dollars)

	Note	2013	2012
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:			
Excédent (déficit) de l'exercice		21,0	(184,3)
Ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent (déficit) de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Amortissement	2.7/2.8	49,0	43,8
Pertes (gains) latentes sur les placements à court terme	2.2	2,2	(3,5)
Pertes (gains) latentes sur les placements à long terme	2.6	2,8	(2,0)
(Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme	2.2/2.6	(4,5)	(4,7)
(Diminution) de la valeur amortie du prêt à long terme	2.13	(0,5)	(0,6)
Intérêts dus sur le prêt à long terme	2.13	3,0	3,2
Diminution des stocks	2.4	45,0	66,7
(Augmentation) des contributions à recevoir	2.3	(13,5)	(101,2)
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	2.5	10,6	(26,4)
(Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	(1,3)	(3,8)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	2.9	83,8	(120,0)
Augmentation (diminution) des provisions	2.10	(3,6)	6,5
Augmentation des prestations dues aux employés	2.11	37,2	35,6
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		231,2	(290,7)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement:			
Diminution des placements à court terme	2.2	57,9	172,6
(Augmentation) diminution des intérêts échus à recevoir	2.5	(0,1)	0,5
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(53,8)	(52,1)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(38,8)	(40,8)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(0,9)	(2,1)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement		(35,7)	78,1
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:			
Charges financières sur le prêt à long terme	2.13	(3,0)	(3,2)
Remboursement de la tranche annuelle du principal au titre du prêt à long terme	2.13	(5,3)	(5,3)
Augmentation des prêts	2.12	27,0	-
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement		18,7	(8,5)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		214,2	(221,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	2.1	438,5	659,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	2.1	652,7	438,5

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS*
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013
(en millions de dollars)

	Notes	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif
		Budget initial	Budget final		
	6				
Produits alimentaires et coûts opérationnels directs (COD) connexes		3 543,6	4 286,5	2 528,8	1 757,7
Espèces et bons et COD connexes		464,4	903,4	607,0	296,4
Augmentation des capacités		303,7	318,1	235,8	82,3
Coûts d'appui directs		657,5	768,0	531,7	236,3
Total partiel, coûts directs des projets		4 969,2	6 276,0	3 903,3	2 372,7
Dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes		249,1	249,1	247,4	1,7
Fonds d'équipement et de renforcement des capacités		20,4	20,4	19,4	1,0
Total partiel, coûts indirects		269,5	269,5	266,8	2,7
TOTAL		5 238,7	6 545,5	4 170,1	2 375,4

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers

* Établi sur la base des engagements

Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2013

NOTE 1: MÉTHODES COMPTABLES

Base utilisée pour établir les états financiers

1. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, selon le principe du coût historique, à l'exception des placements comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la norme internationale d'information financière appropriée qui a été appliquée.
2. Le Conseil des normes IPSAS a publié les nouvelles normes suivantes: norme IPSAS 28: Instruments financiers: Présentation; norme IPSAS 29: Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation; norme IPSAS 30: Instruments financiers: Informations à fournir. Le Conseil des normes IPSAS demande aux organismes d'appliquer ces nouvelles normes pour établir les états financiers annuels qui couvrent les périodes commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après cette date. Le PAM les a appliquées pour établir les présents États financiers. Leur adoption n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, mais des informations supplémentaires, qualitatives et quantitatives, ont été communiquées conformément à la norme IPSAS 30.
3. Comme le prescrivent les normes IPSAS, et compte tenu de la nature des activités du PAM, les produits que sont les contributions confirmées par écrit sont comptabilisés en tant qu'opérations sans contrepartie conformément à la norme IPSAS 23, Produits des opérations sans contrepartie directe. Le PAM considère que, bien que des restrictions s'appliquent à l'utilisation des contributions, ces restrictions ne répondent pas à la définition d'une condition au sens de la norme IPSAS 23.
4. Les produits alimentaires, ainsi que les transferts monétaires et les bons, sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants ou aux prestataires de services pour distribution.
5. L'État des flux de trésorerie (État IV) a été présenté sur la base de la méthode indirecte.
6. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

7. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux gérés par les gestionnaires de placements.
8. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

9. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.
10. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
11. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
12. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" (Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities—des obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément) détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.
13. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net. Les gains et les pertes sont sortis de la rubrique des actions et comptabilisés à titre d'excédent ou de déficit lorsque les actifs sont sortis du bilan.
14. L'intégralité des passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Stocks

15. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur. En vertu du cadre juridique dans lequel le PAM exerce ses activités, la propriété des produits alimentaires est habituellement transférée au gouvernement du pays bénéficiaire au point d'entrée dans le pays où ils doivent être distribués. Même si la propriété des produits alimentaires stockés dans ses entrepôts situés dans les pays bénéficiaires a été transférée, le PAM les comptabilise en tant que stocks, car il en conserve la garde matérielle et le contrôle.
16. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur² s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.

Contributions et contributions à recevoir

17. Les contributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
18. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour réductions estimées des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.
19. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
20. Les immobilisations corporelles ou incorporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles ou incorporelles et produits provenant des contributions.

Immobilisations corporelles

21. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles et produits provenant des contributions. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à amortissement. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

² Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Matériel de bureau	3
Aménagements	5
Matériel de sécurité	3
Matériel de télécommunications	3
Véhicules à moteur	5
Outillage	3

22. Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des aménagements restant à courir ou la durée du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.
23. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

24. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits provenant des contributions.
25. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Logiciels de conception interne	6
Logiciels commerciaux	3
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

Prestations dues aux employés

26. Le PAM comptabilise les prestations dues aux employés dans les catégories indiquées ci-après:
- les prestations à court terme, qui sont payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;

- les prestations dues après la cessation de service; et
 - les autres prestations à long terme dues aux employés.
27. Le PAM est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel. La Caisse commune est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Comme spécifié à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
28. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés en activité et aux anciens employés d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pensions et les coûts entre chacune des organisations affiliées. Le PAM et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tout comme les autres organismes qui y participent, ne sont pas en mesure de déterminer la quote-part du PAM dans les engagements au titre des prestations définies, les avoirs du régime et les coûts de façon suffisamment fiable aux fins de comptabilisation. En conséquence, le PAM assimile ce régime à un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations du PAM à la Caisse pendant l'exercice financier sont inscrites aux charges dans l'État des résultats financiers.

Provisions et passifs éventuels

29. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
30. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

Comptabilisation par fonds et information sectorielle

31. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifié. Chacun des fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.

32. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois catégories: i) fonds afférents aux différentes catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
33. Les fonds de catégories d'activités désignent une entité comptable établie par le Conseil d'administration pour comptabiliser les contributions, les produits et les charges correspondant à chaque catégorie d'activités, à savoir les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et les opérations spéciales.
34. Le Fonds général désigne l'entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), des recettes accessoires, de la Réserve opérationnelle et des contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.
35. Les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
36. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.
37. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords avec des tierces parties sont incorporées aux autres produits.

Comparaisons budgétaires

38. Le PAM a procédé à la révision de son cadre de financement pour faire en sorte que celui-ci appuie pleinement la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2008–2013 et pour que l'utilisation des ressources soit plus prévisible, plus souple et plus transparente. Le nouveau cadre de financement prévoit des modifications touchant la séparation entre les activités alimentaires et les activités non alimentaires, un nouveau mécanisme de recouvrement des coûts d'appui directs et le passage à un cycle de planification triennal à horizon mobile, avec un budget annuel. La distinction entre activités alimentaires et non

alimentaires a débouché sur une nouvelle classification des coûts opérationnels. À partir de 2012, l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs a été modifié pour présenter les nouvelles catégories de coûts.

39. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément à la classification fonctionnelle du PAM.
40. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion annuel, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes, du Fonds d'équipement et du Fonds pour le renforcement des capacités. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou dans le cadre des pouvoirs délégués par celui-ci.
41. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établis sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV).

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	58,8	71,2
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	64,4	35,8
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	334,2	268,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	195,3	63,1
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	652,7	438,5

42. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Placements à court terme		
Placements à court terme	775,5	827,3
Fraction courante des placements à long terme (Note 2.6)	8,0	8,2
Total des placements à court terme	783,5	835,5

43. Les placements à court terme sont répartis en deux tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risques des placements à court terme n'a pratiquement pas changé en 2013, et il est demeuré très faible dans un contexte caractérisé par des rendements peu élevés en chiffres absolus.
44. Les placements à court terme ont été évalués à 775,5 millions de dollars au 31 décembre 2013 (827,3 millions de dollars au 31 décembre 2012). Sur ce montant, 492,9 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (572,4 millions de dollars au 31 décembre 2012), 193,0 millions de dollars, des obligations émises par des sociétés commerciales (169,7 millions de dollars au 31 décembre 2012) et 89,6 millions de dollars, des titres garantis par des actifs (85,2 millions de dollars au 31 décembre 2012). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
45. Au 31 décembre 2013, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations et des contrats de change à terme, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est de 60,4 millions de dollars (60,5 millions de dollars au 31 décembre 2012).
46. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

	2012	Apports/ (Dédutions) nets	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2013
	<i>En millions de dollars</i>					
Placements à court terme	827,3	(58,1)	11,9	(3,4)	(2,2)	775,5
Fraction courante des placements à long terme	8,2	(0,6)	0,4	-	-	8,0
Total des placements à court terme	835,5	(58,7)	12,3	(3,4)	(2,2)	783,5

47. En 2013, les placements à court terme ont diminué de 52,0 millions de dollars. Cette diminution comprend des pertes nettes latentes de 2,2 millions de dollars, reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles figurant dans l'État des flux de trésorerie, ainsi qu'aux intérêts amortis sur la partie courante des placements à long terme, soit 0,4 million de dollars, également reflétés dans les ajustements en tant qu'élément de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 4,5 millions de dollars. Le solde net des montants correspondants aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme de 7,7 millions de dollars, soit 57,9 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Courantes	1 774,1	1 723,9
Non courantes	165,7	202,4
Total net des contributions à recevoir	1 939,8	1 926,3
Contributions en espèces	1 913,2	1 857,0
Contributions en nature	109,3	159,4
Total des contributions à recevoir avant provision	2 022,5	2 016,4
Provision pour réductions des produits provenant des contributions	(63,6)	(76,0)
Provision pour créances douteuses	(19,1)	(14,1)
Montant net des contributions à recevoir	1 939,8	1 926,3

48. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues 12 mois à compter du 31 décembre 2013.
49. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des opérations bilatérales, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un projet, une activité ou un pays donné.
50. Le tableau ci-après montre la composition des contributions à recevoir par année de confirmation:

	2013		2012	
	<i>En millions de dollars</i>	%	<i>En millions de dollars</i>	%
Année de confirmation				
2013	1 695,6	83		
2012	262,5	13	1 585,5	78
2011 et années antérieures	84,5	4	439,5	22
Total partiel	2 042,6	100	2 025,0	100
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	(20,1)	-	(8,6)	-
Total des contributions à recevoir avant provisions	2 022,5	100	2 016,4	100

51. Les contributions à recevoir sont indiquées nettes des provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.
52. La provision pour réductions des produits provenant des contributions correspond au montant estimatif des réductions des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient liées. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.

53. La variation des provisions pour réductions des produits provenant des contributions enregistrées en 2013 est la suivante:

	2012	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2013
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour réductions des produits provenant des contributions	76,0	(78,5)	66,1	63,6

54. En 2013, les réductions des contributions à recevoir se sont montées à 78,5 millions de dollars. Ces réductions sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour réduction des produits provenant des contributions et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2013, le montant final de la provision requise a été estimé à 63,6 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 66,1 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

55. La provision pour créances douteuses correspond à l'annulation prévue des contributions à recevoir lorsque les charges ont déjà été encourues et qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas de financement. L'opération de passation par profits et pertes proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 5 000 dollars.

56. Le montant de la provision pour créances douteuses est estimé en appliquant aux contributions à recevoir non versées les pourcentages indiqués ci-après.

Contributions à recevoir non versées:	%
Retard supérieur à 4 ans	75
Retard de 3 à 4 ans	25
Retard de 2 à 3 ans	5
Retard 0 à 2 ans	0

57. La variation de la provision pour créances douteuses enregistrée en 2013 est la suivante:

	2012	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2013
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour créances douteuses	14,1	(0,5)	5,5	19,1

58. En 2013, les annulations de contributions à recevoir se sont élevées à 0,5 million de dollars. Ces réductions sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour créances douteuses et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2013, le montant final de la provision pour créances douteuses nécessaire a été estimé à 19,1 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 5,5 millions

de dollars de la provision a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.4: Stocks

59. Les tableaux ci-dessous montrent les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires – telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dévalorisation.

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires en stock	539,0	594,0
Produits alimentaires en transit	112,8	103,3
Total partiel, produits alimentaires	651,8	697,3
Moins provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,0)	(2,9)
Total, produits alimentaires	648,8	694,4
Articles non alimentaires	16,2	15,7
Moins provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	(0,1)	(0,2)
Total, articles non alimentaires	16,1	15,5
Total des stocks	664,9	709,9

Produits alimentaires - rapprochement	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Stocks d'ouverture	694,4	758,6
Réintégration de: provision pour dévalorisation	2,9	3,5
Achats de produits alimentaires	1 144,1	1 148,4
Contributions en nature reçues	543,5	644,4
Transport et coûts connexes	315,7	399,3
Total des stocks disponibles pour distribution	2 700,6	2 954,2
Moins produits distribués	(2 048,8)	(2 256,9)
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,0)	(2,9)
Total des produits alimentaires	648,8	694,4

60. Pour 2013, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 053,4 millions de dollars (2 264,6 millions de dollars en 2012), comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 2 048,8 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 4,6 millions de dollars aux articles non

alimentaires (2 256,9 millions de dollars et 7,7 millions de dollars respectivement en 2012).

61. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
62. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
63. Les stocks incluent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques, comme le Réseau de préparation et d'intervention en cas d'urgence pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Réseau de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.
64. Ces articles non alimentaires se composent notamment de bâtiments/entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration des eaux, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de bâches antiprojectiles, de pneumatiques, de véhicules à moteur et de pièces détachées.
65. Au 31 décembre 2013, les stocks de produits alimentaires représentaient 1,1 million de tonnes, d'une valeur de 651,8 millions de dollars, contre 1,1 million de tonnes et 697,3 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2012.
66. Une provision pour dévalorisation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,45 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 0,7 pour cent de celle des articles non alimentaires. En 2012, le montant de la provision représentait 0,4 pour cent pour les produits alimentaires et 1,5 pour cent pour les articles non alimentaires. La valeur des stocks est calculée après déduction pour dévalorisation ou obsolescence. En 2013, un montant de 3,4 millions de dollars correspondant à la valeur totale des produits alimentaires perdus ou endommagés, est comptabilisé à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2013, le montant final de la provision pour dévalorisation requise est estimé à 3,1 millions de dollars. Par conséquent, l'État des résultats financiers reflète une augmentation de 3,4 millions de dollars de la provision pour dévalorisation.
67. En 2013, la variation des provisions pour dévalorisation est la suivante:

	2012	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2013
	<i>En millions de dollars</i>			
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	2,9	(3,4)	3,5	3,0
Provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	0,2	-	(0,1)	0,1
Total des provisions	3,1	(3,4)	3,4	3,1

Note 2.5: Autres comptes débiteurs

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Avances aux fournisseurs	36,3	55,1
Avances au personnel	28,6	26,0
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 11)	21,9	27,5
Comptes débiteurs divers	74,5	61,4
Total, autres comptes débiteurs avant provision	161,3	170,0
Provision pour créances douteuses	(23,9)	(22,1)
Total net, autres comptes débiteurs	137,4	147,9

68. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
69. Les avances au personnel correspondent aux indemnités pour frais d'études, à l'allocation logement, aux voyages autorisés et aux autres indemnités dues au personnel. Conformément au Règlement et au Statut du personnel, ces avances ne portent pas intérêt.
70. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements; ainsi que la juste valeur des contrats de change à terme.
71. Les autres comptes débiteurs sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour créances douteuses. Au 31 décembre 2013, le montant final de la provision requise a été estimé à 23,9 millions de dollars, dont 23,4 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 0,5 million de dollars pour les autres comptes débiteurs (21,7 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 0,4 million de dollars pour les autres comptes débiteurs en 2012).
72. La variation de la provision pour créances douteuses enregistrée en 2013 est la suivante:

	2012	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	Ajustement pour réévaluation	2013
	<i>En millions de dollars</i>				
Total de la provision pour créances douteuses	22,1	-	2,9	(1,1)	23,9

73. En 2013, aucune autre somme à recevoir n'a été passée par pertes et profits.
74. L'ajustement pour réévaluation correspond à la réévaluation de la provision pour créances douteuses libellées en monnaies autres que le dollar.

75. Au 31 décembre 2013, le montant final de la provision requise a été estimé à 23,9 millions de dollars. En conséquence, une augmentation de 2,9 millions de dollars a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.6: Placements à long terme

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	80,8	84,6
Portion courante (Note 2.2)	(8,0)	(8,2)
Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	72,8	76,4
Obligations	173,9	139,0
Actions	180,8	137,3
Total, obligations et actions	354,7	276,3
Total des placements à long terme	427,5	352,7

76. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.13), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au-dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.
77. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2013, la valeur de réalisation de ces placements était de 96,7 millions de dollars (111,1 millions de dollars au 31 décembre 2012).
78. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations, soit 78,4 millions de dollars, est imputable à l'augmentation de la valeur des avoirs placés et aux placements en actions et en obligations des montants imputés aux fonds et aux projets au titre des engagements correspondant aux prestations dues aux employés. Le virement en espèces de 41,7 millions de dollars a été placé conformément à la politique de répartition des avoirs du PAM, aux termes de laquelle 50 pour cent des fonds mis en réserve pour couvrir les engagements correspondant aux prestations dues aux employés doivent être placés en obligations mondiales et 50 pour cent en actions mondiales. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.

79. Les placements en actions sont effectués par le biais de six fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant l'indice MSCI All Country World Index.
80. La variation des comptes de placements à long terme en 2013 est la suivante:

	2012	Apports/ (Dédutions)	Intérêts reçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2013
	<i>En millions de dollars</i>					
Obligations et actions	276,3	41,7	4,4	7,7	24,6	354,7
Placements en STRIPS	76,4	(7,7)	4,1	-	-	72,8
Total des placements à long terme	352,7	34,0	8,5	7,7	24,6	427,5

81. En 2013, les placements à long terme se sont accrus de 74,8 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme des actifs financiers réalisables, à l'exception des instruments dérivés que sont les contrats de change à terme (d'une valeur notionnelle de 7,1 millions de dollars), qui sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. En conséquence, conformément aux normes IPSAS, le montant net des gains latents de 27,4 millions de dollars correspondant à ces actifs financiers considérés comme réalisables a été transféré à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les pertes latentes nettes d'un montant de 0,4 million de dollars correspondant aux instruments dérivés que sont les contrats de change à terme, ainsi que les pertes latentes nettes d'un montant de 2,4 millions de dollars correspondant aux écarts de change sur les éléments monétaires, sont reflétées dans l'État des résultats financiers. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 4,1 millions de dollars, sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dans l'État des flux de trésorerie; ils apparaissent au titre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 4,5 millions de dollars. Le solde, déduction faite d'un reclassement de placements à long terme dans la catégorie des placements à court terme de 7,7 millions de dollars, s'établit à 53,8 millions de dollars; ce montant apparaît dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

	2012	Entrées	Sorties	Dépréciation cumulée	2013
	<i>En millions de dollars</i>				
Immobilisations corporelles					
Bâtiments					
Permanents	11,9	4,2	-	(1,6)	14,5
Temporaires	46,6	8,8	(1,4)	(26,1)	27,9
Matériel informatique	7,8	1,4	(0,1)	(7,0)	2,1
Matériel de bureau	16,8	2,6	(0,3)	(15,0)	4,1
Agencements	0,3	0,1	-	(0,2)	0,2
Matériel de sécurité	2,9	1,3	-	(2,8)	1,4
Matériel de télécommunications	4,5	1,3	(0,1)	(4,1)	1,6
Véhicules à moteur	90,4	17,6	(1,0)	(59,3)	47,7
Outils	3,3	0,4	(0,1)	(2,1)	1,5
Aménagements des locaux loués	15,1	2,2	(0,2)	(9,8)	7,3
Éléments d'actifs fixes en construction	1,2	2,2	(1,0)	-	2,4
Total des immobilisations corporelles	200,8	42,1	(4,2)	(128,0)	110,7

82. En 2013, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments provisoires et des véhicules à moteur, de même qu'en 2012. Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est chiffré au total à 37,9 millions de dollars (43,0 millions de dollars au 31 décembre 2012), dont 1,3 million de dollars d'immobilisations reçues sous forme de dons. Les entrées et sorties de la catégorie des immobilisations corporelles sont communiquées dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de l'exercice, soit 39,9 millions de dollars, étant indiquées dans l'État des résultats financiers.
83. Les bâtiments, le mobilier et l'équipement sont capitalisés si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
84. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. L'examen effectué en 2013 a montré qu'il n'y avait pas eu de dévalorisation.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	2012	Entrées	Sorties	Amortissement cumulé	2013
	<i>En millions de dollars</i>				
Logiciels de conception interne	48,2	1,8	-	(35,9)	14,1
Logiciels commerciaux	2,5	0,2	-	(1,8)	0,9
Licences et droits d'utilisation	0,5	0,1	-	(0,4)	0,2
Actifs incorporels en cours de mise au point	1,9	0,7	(1,9)	-	0,7
Total des immobilisations incorporelles	53,1	2,8	(1,9)	(38,1)	15,9

85. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche ainsi que les coûts de maintenance.
86. Les logiciels de conception interne se rapportent principalement au projet WINGS II, consistant à adapter et à mettre en place un progiciel de gestion intégré au niveau de l'ensemble du Programme. Au 31 décembre 2013, le montant total des dépenses afférentes au projet WINGS II était de 11,9 millions de dollars (19,8 millions de dollars en 2012), après déduction de l'amortissement cumulé, soit 35,6 millions de dollars (27,7 millions de dollars en 2012). Ces coûts capitalisés sont les coûts afférents à la phase de conception du système et de réalisation du projet WINGS II. Tout ajout aux immobilisations incorporelles ou toute réduction de celles-ci est inclus dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement pour l'exercice, soit 9,1 millions de dollars, apparaissant dans l'État des résultats financiers.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Montants dus aux fournisseurs	130,5	112,0
Montants dus aux donateurs	28,0	43,6
Comptes créditeurs divers	36,8	7,7
Total partiel, dettes	195,3	163,3
Charges à payer	303,7	251,9
Total, dettes et charges à payer	499,0	415,2

87. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
88. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
89. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.
90. Les comptes créditeurs divers comprennent les montants dus à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis.

Note 2.10: Provisions

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Provisions pour remboursements aux donateurs	10,7	13,7
Provisions diverses	-	0,6
Total des provisions	10,7	14,3

91. La provision pour remboursements aux donateurs est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions en espèces non utilisées pour le projet concerné. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
92. La variation de la provision pour remboursements aux donateurs enregistrée en 2013 est la suivante:

	2012	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2013
	<i>En millions de dollars</i>			
Provision pour remboursements aux donateurs	13,7	(2,8)	(0,2)	10,7

93. En 2013, le montant total des remboursements aux donateurs s'est élevé à 2,8 millions de dollars. Ces remboursements sont comptabilisés comme utilisation de la provision pour remboursements aux donateurs et sont reflétés dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2013, le montant final de la provision requise a été estimé à 10,7 millions de dollars. Par conséquent, une diminution de 0,2 million de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions monétaires et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
94. En 2012, les provisions diverses ont servi à s'acquitter des obligations juridiques et à couvrir les avances et les paiements qui devaient être versés au personnel du PAM blessé ou décédé à la suite de l'attentat perpétré en 2009 contre un bureau de pays du PAM.

Note 2.11: Prestations dues aux employés

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Courantes	23,7	19,5
Non courantes	398,1	365,1
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	421,8	384,6

	2013			2012
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
	<i>En millions de dollars</i>			
Prestations à court terme	-	23,7	23,7	19,5
Prestations après la cessation de service	324,7	2,2	326,9	288,5
Autres prestations à long terme	64,7	6,5	71,2	76,6
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	389,4	32,4	421,8	384,6

2.11.1 Évaluation des passifs correspondant aux prestations dues aux employés

95. Les engagements correspondant aux prestations dues aux employés sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM sur la base des informations relatives au personnel et de l'expérience passée. Au 31 décembre 2013, le montant total des engagements correspondant aux prestations dues aux employés était de 421,8 millions de dollars, dont 389,4 millions de dollars calculés par des actuaires et 32,4 millions de dollars calculés par le PAM (355,9 millions de dollars et 28,7 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2012).
96. Sur ce montant total de 421,8 millions de dollars, 301,7 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (258,1 millions de dollars au 31 décembre 2012). Le solde de 120,1 millions de dollars (126,5 millions de dollars au 31 décembre 2012) a été imputé au Fonds général. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement pour faire face aux engagements correspondant aux prestations dues aux employés non encore couverts actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment l'affectation annuelle d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars à la rubrique des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement financés à l'expiration de cette période de 15 ans.

2.11.2 Évaluations actuarielles des prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ

97. Les engagements correspondant aux prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ sont déterminés par des actuaires conseils. Ces prestations sont dues aux fonctionnaires du cadre organique et de la catégorie des services généraux en poste au Siège qui relèvent du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Règlement du personnel de l'ONU.
98. Le montant total des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 389,4 millions de dollars au 31 décembre 2013 (355,9 millions de dollars en 2012), net des pertes et gains actuariels. Dans l'évaluation de 2013, le montant brut des engagements du PAM au titre des prestations définies était de 425,5 millions de dollars (471,6 millions de dollars en 2012), dont 360,8 millions de dollars (402,1 millions de dollars en 2012) représentaient les prestations dues à la cessation de service et 64,7 millions de dollars (69,5 millions de dollars en 2012) d'autres indemnités liées au départ.
99. Conformément à la norme IPSAS 25, les pertes et gains actuariels afférents aux prestations dues à la cessation de service peuvent être comptabilisés au fil du temps selon la méthode du corridor. En application de cette méthode, les montants inférieurs ou égaux à 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés en tant que produits ou charges, afin que ces pertes et ces gains puissent éventuellement se compenser avec le temps. Au-delà de 10 pour cent, les pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction, et ce pour chaque prestation. Pour les autres indemnités liées au départ, les pertes et gains actuariels sont amortis immédiatement et la méthode du corridor ne s'applique pas.

100. Dans l'évaluation de 2013 des engagements au titre des prestations dues aux employés, les actuaires ont calculé que les pertes actuarielles relatives aux prestations à la cessation de service se chiffraient à 36,1 millions de dollars (115,7 millions de dollars en 2012) et que les gains actuariels relatifs aux autres indemnités liées au départ s'élevaient à 3,1 millions de dollars (contre des pertes actuarielles de 9,1 millions de dollars en 2012).
101. Les pertes actuarielles totales, d'un montant de 36,1 millions de dollars, correspondent à des pertes de 32,0 millions de dollars afférentes au Plan d'assurance-maladie après la cessation de service, de 2,1 millions de dollars au titre du Régime des indemnités pour cessation de service, et de 2,0 millions de dollars au titre du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation (Note 2.11.5.4). Les pertes actuarielles se rapportant au Plan d'assurance maladie après la cessation de service, au Régime des indemnités pour cessation de service et au Fonds de réserve du Plan d'indemnisation ont dépassé le seuil de 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies. En application de la méthode du corridor, les pertes de plus de 10 pour cent seront amorties sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction pour chaque prestation. Pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation, la durée moyenne d'activité restant à courir du personnel en fonction est respectivement de 13,59 ans, 13,33 ans et 9,81 ans.
102. Les charges annuelles correspondant aux engagements au titre des prestations dues aux employés, telles que calculées par les actuaires, incluent l'amortissement des gains/(pertes) actuariels.
103. Les variations des engagements au titre des prestations dues aux employés en 2012 telles que déterminées par les actuaires sont les suivantes:

	2012	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2013
	<i>En millions de dollars</i>			
Plan d'assurance maladie après la cessation de service	257,4	(2,6)	41,3	296,1
Régime des indemnités pour cessation de service	23,1	(1,9)	1,1	22,3
Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	5,9	(0,4)	0,8	6,3
Autres indemnités liées au départ	69,5	(7,7)	2,9	64,7
Total des engagements au titre des prestations dues aux employés	355,9	(12,6)	46,1	389,4

2.11.3 Prestations à court terme

104. Les prestations à court terme se rapportent aux congés annuels et à l'indemnité pour frais d'études.

2.11.4 Prestations après la cessation de service

105. Les prestations après la cessation de service sont les plans à prestations définies qui comprennent le Plan d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.
106. Le Plan d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer au Plan général d'assurance médicale.

107. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste à Rome. Les prestations au titre du Régime des indemnités pour cessation de service étaient auparavant calculées en multipliant la rémunération en fin de carrière par un coefficient établi en fonction du nombre d'années de service. En application de la nouvelle méthode adoptée en 2013 et entrée en vigueur le 1^{er} mars 2014, les prestations calculées en se fondant sur la rémunération en fin de carrière et les années de service au 28 février 2014 sont réintégrées au Régime des indemnités pour cessation de service révisé. À la fin de chaque exercice, le montant des prestations dues est revalorisé en appliquant aux soldes un taux annuel de 1,5 pour cent majoré de 75 pour cent de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour les familles d'ouvriers et d'employés publié par l'Institut national de statistique italien (ISTAT).
108. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service.
109. Les engagements comprennent le coût des prestations courantes pour 2013, moins le montant des prestations versées.

2.11.5 Autres prestations à long terme

110. Les autres prestations à long terme comprennent les congés dans les foyers et les autres prestations relatives à la cessation de service, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

2.11.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

111. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2013, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2012.
112. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2013 ont entraîné une augmentation des engagements correspondant aux prestations dues après la cessation de service et autres indemnités nettes liées au départ d'un montant total de 33,5 millions de dollars (35,5 millions de dollars en 2012).
113. Conformément à la norme IPSAS 25, les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
114. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer le coût pour le PAM des prestations dues après la cessation de service et autres indemnités liées au départ au 31 décembre 2013. Les hypothèses ne se rapportant qu'à certaines prestations sont spécifiquement indiquées:

Taux d'actualisation	3,8 pour cent pour la comptabilisation et pour le financement (3,1 pour cent lors de l'évaluation de 2012)
Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	5,0 pour cent par an de 2014 à 2024, 4,5 pour cent par an de 2025 à 2044, et 4 pour cent par an à compter de 2045 (comme lors de l'évaluation de 2012)
Rendement escompté des actifs	Financement – 5,6 pour cent (6,6 pour cent lors de l'évaluation de 2012); Comptabilisation – sans objet, car les plans sont traités comme ne reposant pas sur la capitalisation
Augmentation annuelle des traitements	3,00 pour cent, plus composante mérite
Hausse annuelle du coût de la vie	2,50 pour cent (dans le cas du Plan d'indemnisation du personnel, le montant minimum de l'indemnisation en cas de décès demeure inchangé)
Taux de change futurs	Taux de change appliqués pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2013
Coût des demandes de remboursement des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Le montant moyen des demandes de remboursement en 2014 est de 5 865 dollars par adulte participant (5 509 dollars en 2013 lors de l'évaluation de 2012)
Dépenses annuelles d'administration (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	138,72 dollars pour le Plan en dollar et 131,64 euros pour le Plan en euro
Part conservée par l'assureur (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	2,30 pour cent des demandes de remboursement en 2013 (comme lors de l'évaluation de 2012)
Cotisations futures des participants (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Comptabilisation et financement – 29,00 pour cent (comme lors de l'évaluation de 2012)
Taux de mortalité	Les taux de mortalité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2011 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux d'invalidité	Les taux d'invalidité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2011 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux de conversion des droits à prestation	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013
Taux de retraite	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013
Participation (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	95 pour cent des futurs retraités opteront pour l'affiliation au Plan général d'assurance médicale (comme lors de l'évaluation de 2012). Sur la base d'une étude de l'expérience des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, 0,2 pour cent des personnes couvertes par le Plan général d'assurance médicale se retireront chaque année après la retraite (comme lors de l'évaluation de 2012)
Assurance maladie des futurs retraités (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Versements actuellement effectués en euros – Plan en euro Versements actuellement effectués en monnaie autre que l'euro – Plan en dollar
Couverture des conjoints (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	85 pour cent et 55 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin respectivement ont un conjoint demandant l'affiliation au Plan général d'assurance médicale (comme lors de l'évaluation de 2012). L'hypothèse est que les femmes ont quatre ans de moins que leur conjoint.
Proportion de décès et d'invalidité futurs imputable à l'exercice de fonctions officielles (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	10,00 pour cent de décès et 4,00 pour cent d'invalidités (comme lors de l'évaluation de 2012)
Nature de l'invalidité (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que l'invalidité est totale et permanente
Possibilité de compensation des prestations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que les décès ou l'invalidité relevant du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation bénéficient des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Prestations exclues faute de caractère significatif (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Préparation du corps et frais d'enterrement; indemnité pour enfants à charge pour les décès et handicaps futurs, etc.
Prestations exclues du fait de leur inclusion dans d'autres évaluations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Frais médicaux et d'hospitalisation Rapatriement du corps et des membres de la famille

Membres percevant des indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	L'hypothèse est que les indemnités de rapatriement devront être versées à 80,00 pour cent des fonctionnaires qui prennent leur retraite ou cessent leur service (comme lors de l'évaluation de 2012), et que 80,00 pour cent des fonctionnaires de sexe masculin ayant droit à ces prestations seront mariés, ce pourcentage étant de 50,00 pour cent dans le cas des fonctionnaires de sexe féminin (comme lors de l'évaluation de 2012)
Frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	11 811 dollars pour les employés célibataires et 16 778 dollars pour les employés mariés en 2014, ces montants étant ensuite revalorisés en fonction de l'inflation (lors de l'évaluation de 2012, 11 523 dollars pour les employés célibataires et 16 369 dollars pour les employés mariés).
Versement en compensation des jours de congé accumulés (Autres indemnités liées au départ uniquement)	Le versement moyen en compensation des jours de congé annuel accumulés a été supposé être de 26 jours de rémunération (comme lors de l'évaluation de 2012)
Méthode actuarielle	Plan d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation (coût correspondant à une année de prestation pour le Plan d'indemnisation). Autres indemnités dues à la cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées, l'intégralité du passif étant imputée aux services passés. Pour les autres prestations incluses dans l'évaluation, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service
Valeur des actifs	Financement – Valeur de réalisation Comptabilisation - Plans traités comme non capitalisés

115. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs résultant des prestations dues aux employés calculés par les actuaires.

2.11.5.2 Rapprochement des engagements au titre des prestations définies

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
	<i>En millions de dollars</i>				
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2012	364,9	69,5	28,0	9,2	471,6
Coût du service pour 2013	24,7	4,0	2,5	0,4	31,6
Charges financières pour 2013	11,3	2,0	0,8	0,3	14,4
Montant brut des prestations effectivement versées pour 2013	(3,9)	(7,7)	(1,9)	(0,4)	(13,9)
Cotisations des participants	1,3	-	-	-	1,3
Changements apportés aux plans et régimes	-	-	(2,4)	-	(2,4)
Effets des variations de change	10,3	0,1	1,1	-	11,5
Autres (gains)/pertes actuarielles	(80,5)	(3,2)	(3,7)	(1,2)	(88,6)
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2013	328,1	64,7	24,4	8,3	425,5

2.11.5.3 Dépenses annuelles pour l'année civile 2013

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des services	24,7	4,0	2,5	0,4	31,6
Charges financières	11,3	2,0	0,8	0,3	14,4
Perte/(gain) sur les amortissements	5,2	(3,1)	0,2	0,2	2,5
Effet (positif)/négatif de l'imputation des prestations au titre des périodes de service antérieures	-	-	(2,4)	-	(2,4)
Total des dépenses comptabilisées en 2013	41,2	2,9	1,1	0,9	46,1

2.11.5.4 Ventilation de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres régimes d'indemnités dues à la cessation de service	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Anciens employés	112,1	-	-	6,6	118,7
Employés en activité	216,0	64,7	24,4	1,7	306,8
Total	328,1	64,7	24,4	8,3	425,5
(Excédent)/Déficit	328,1	64,7	24,4	8,3	425,5
Pertes latentes	(32,0)	-	(2,1)	(2,0)	(36,1)
Bilan net passif	296,1	64,7	22,3	6,3	389,4

2.11.5.5 Plan d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

116. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation du Plan d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.
117. Lors de l'évaluation de 2013, il a été pris pour hypothèse que les frais médicaux augmenteraient de 5 pour cent de 2014 à 2024, de 4,5 pour cent par an de 2025 à 2044, et de 4 pour cent par an à compter de 2045. Il a été supposé en outre que le taux de change futur entre l'euro et le dollar des États-Unis serait en moyenne d'environ 1,379 dollar par euro, soit le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2013. Enfin, il a été pris pour hypothèse un taux d'actualisation de 3,8 pour cent au 31 décembre 2013 (3,1 pour cent lors de l'évaluation de 2012).

118. Il a été entrepris une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact des hypothèses ci-dessus sur le passif et le coût des prestations conformément à la norme IPSAS 25. Il ressort des résultats de l'analyse que le montant des demandes de remboursement et les primes augmenteraient au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeurerait inchangées. En ce qui concerne le taux de change, l'analyse de sensibilité montre l'incidence d'une augmentation de 10 cents de la valeur de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Pour la hausse des frais médicaux et les taux d'actualisation, l'analyse de sensibilité fait apparaître l'impact d'une variation de 1 pour cent.
119. En utilisant les hypothèses actuellement retenues, les engagements au titre des prestations se montent à 328,1 millions de dollars. L'analyse de sensibilité du passif montre qu'un taux d'inflation des dépenses médicales de 5 pour cent par an, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées, porterait les engagements au titre des prestations définies à 414,9 millions de dollars. Ces engagements se chiffreraient à 344,2 millions de dollars en appliquant un taux de change de 1,479 dollar pour 1 euro, toutes choses égales par ailleurs. Avec un taux d'actualisation de 2,8 pour cent, toutes les autres hypothèses restant identiques, les engagements au titre des prestations définies se monteraient à 418,7 millions de dollars.
120. En utilisant les hypothèses retenues, le coût des services pour 2014 se monte à 19,0 millions de dollars. L'analyse de sensibilité du coût des services chiffre ces coûts à 26,0 millions de dollars en appliquant un taux d'inflation des frais médicaux de 5 pour cent par an, sans modification des autres hypothèses. Avec un taux de change de 1,479 dollar par euro et toutes choses égales par ailleurs, il se chiffrerait à 20,0 millions de dollars. Un taux d'actualisation de 2,8 pour cent, les autres hypothèses restant inchangées, porterait le coût des services à 26,0 millions de dollars.

2.11.5.6 Coûts prévus en 2014

121. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 11,0 millions de dollars pour 2014, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

2.11.6 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

122. Aux termes des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans au moins. En pratique, le Comité mixte a fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.
123. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse des pensions consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse des pensions ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation.

Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

124. L'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2011 faisait apparaître un déficit actuariel qui correspondait à 1,87 pour cent (0,38 pour cent dans l'évaluation de 2009) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2011 s'établissait à 25,57 pour cent de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un taux effectif de 23,7 pour cent. Le déficit actuariel est principalement imputable au rendement des investissements, qui a été inférieur aux prévisions au cours de ces dernières années. La prochaine évaluation actuarielle sera réalisée au 31 décembre 2013.
125. Au 31 décembre 2011, le taux de couverture des passifs par les actifs, dans une hypothèse d'ajustement futur des pensions, s'établissait à 130 pour cent (140 pour cent dans l'évaluation de 2009). Il était de 86 pour cent (91 pour cent dans l'évaluation de 2009) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.
126. Après évaluation de la situation actuarielle de la Caisse, l'actuaire conseil a conclu qu'il n'y avait pas lieu de demander les versements prévus en cas de déficit en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations. En outre, la valeur de ses actifs au prix du marché dépassait également la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. À la date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.
127. En juillet 2012, le Comité mixte de la Caisse a noté dans le rapport sur sa 59^{ème} session présenté à l'Assemblée générale que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse améliorerait considérablement la situation de la Caisse et pourrait réduire de moitié le déficit, actuellement chiffré à 1,87 pour cent. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite et celui de l'âge de départ obligatoire à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard. L'amendement correspondant du Règlement de la Caisse des pensions a été approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2013. Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite sera pris en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.
128. En 2013, les cotisations versées à la Caisse des pensions se sont montées à 61,7 millions de dollars (61,9 millions de dollars en 2012), tandis que les cotisations prévues pour 2014 s'élèvent à 64,4 millions de dollars.
129. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la Caisse des pensions et rend compte chaque année de ses travaux au Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse www.unjspf.org.

2.11.7 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

130. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'auto-assurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

Note 2.12: Prêts

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Prêt CERF	27,0	-
Fraction courante du prêt à long terme – voir Note 2.13	5,8	5,8
Total des prêts	32,8	5,8

131. Le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) est une facilité de trésorerie des Nations Unies conçue pour combler l'écart entre les besoins et les fonds disponibles. Il est financé par des donateurs et le produit des prêts est rétrocédé aux institutions opérationnelles des Nations Unies sans intérêt. Les organismes qui empruntent auprès de ce Fonds doivent rembourser le prêt dans l'année.
132. En 2013, le PAM a emprunté à ce Fonds 27,0 millions de dollars pour constituer une provision pour imprévus en vue des opérations d'urgence menées en République arabe syrienne et dans les pays voisins (Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et Turquie).

Note 2.13: Prêt à long terme

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Prêt à long terme	101,2	107,0
Moins: Fraction courante du prêt à long terme – voir Note 2.12	(5,8)	(5,8)
Prêt à long terme	95,4	101,2

133. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, le donateur a versé une contribution en espèces de 164,1 millions de dollars, dont 106,0 millions de

dollars ont été utilisés pour acheter des produits alimentaires dans le cadre d'un contrat de prêt à long terme conclu avec un organisme gouvernemental du pays donateur.

134. Le prêt, remboursable sur 30 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent du solde pour chacune des annuités suivantes. La fraction courante du prêt à long terme comprend un montant annuel du principal de 5,3 millions de dollars et un coût d'amortissement de 0,5 million de dollars calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.
135. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2013, le coût total amorti du prêt était de 101,2 millions de dollars (107,0 millions de dollars au 31 décembre 2012), le montant exigible à moins d'un an s'élevant à 5,8 millions de dollars et la portion à long terme à 95,4 millions de dollars (respectivement 5,8 millions de dollars et 101,2 millions de dollars en 2012). Les intérêts payés pendant l'exercice représentent 3,0 millions de dollars.
136. En 2013, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 2,5 millions de dollars (2,6 millions de dollars au 31 décembre 2012), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 3,0 millions de dollars représentent les intérêts annuels payés en mai 2013 et (0,5) million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt à long terme sur la base de sa valeur actuelle nette.
137. Dans l'État des flux de trésorerie, les intérêts payés au cours de l'exercice, soit 3,0 millions de dollars, sont présentés sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de (0,5) million de dollars sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart avec les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Note 2.14: Instruments financiers

2.14.1 Nature des instruments financiers

138. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque classe d'actifs et de passifs financiers.

139. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	777,1	829,3
Placements détenus jusqu'à l'échéance	80,8	84,6
Prêts et créances	2 624,4	2 360,2
Actifs financiers réalisables	353,1	274,3
Total partiel	3 835,4	3 548,4
Actifs non financiers	897,0	997,0
Total	4 732,4	4 545,4

140. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction.

141. L'intégralité des passifs financiers significatifs sont constatés au coût amorti.

142. Le tableau ci-après présente les actifs du PAM évalués à la juste valeur au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

	2013				2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1
	<i>En millions de dollars</i>				<i>En millions de dollars</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	-	723,4	53,7	777,1	-	824,1	5,2	829,3
Actifs financiers réalisables	182,1	144,3	26,7	353,1	137,9	115,0	21,4	274,3
Total	182,1	867,7	80,4	1 130,2	137,9	939,1	26,6	1 103,6

143. Les différents niveaux de juste valeur ont été définis comme suit: cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1); données autres que les cours de niveau 1, qui sont observables pour l'actif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme d'éléments dérivant de prix) (niveau 2); données sur l'actif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

144. Les directives du PAM en matière de placements recommandent une très grande prudence, le principal objectif étant la préservation du capital et la liquidité. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers réalisables sont jugés de bonne qualité, selon les organismes de notation internationaux (voir la Note 2.14.2 – Risque de crédit). Les responsables des placements sont tenus, en application des directives du PAM en la matière, de choisir des titres aisément réalisables

pour constituer leurs portefeuilles. Les niveaux de juste valeur varient dans une large mesure selon qu'il existe ou non un marché actif pour un titre. Les marchés actifs permettent de disposer de données directement observables et peuvent, en règle générale, assurer une plus grande liquidité, les frais de transaction étant réduits du fait des écarts plus réduits entre cours acheteurs et vendeurs. Un niveau de juste valeur différent ne suppose pas nécessairement un niveau de risque différent ou plus élevé pour un titre, toutes choses étant égales par ailleurs. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur rend compte de la nature des données utilisées pour déterminer la juste valeur, mais pas du risque inhérent à un titre, car la probabilité d'un défaut partiel ou total des émetteurs ou des contreparties est indépendante du niveau de juste valeur.

145. Le tableau ci-après indique les variations concernant les instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012.

	2013			2012		
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total
	<i>En millions de dollars</i>			<i>En millions de dollars</i>		
Solde d'ouverture	5,2	21,4	26,6	3,8	15,1	18,9
Gains/(pertes) comptabilisés dans l'État des résultats financiers	-0,8	-1,4	-2,2	0,1	1,1	1,2
Gains/(pertes) comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net	0	-3,1	-3,1	0	-2,9	-2,9
Acquisitions	33,9	21,0	54,9	5,2	14,9	20,1
Cessions	-1,8	-9,9	-11,7	-1,5	-6,3	-7,8
Liquidation de positions	-0,3	0	-0,3	0	0	0
Variation du capital	1,6	-1,3	0,3	-2,4	-0,1	-2,5
Transferts	15,9	0	15,9	0	-0,4	-0,4
Solde de clôture	53,7	26,7	80,4	5,2	21,4	26,6

146. Aucun transfert du niveau 1 au niveau 2, ou du niveau 2 au niveau 1, n'a été effectué en 2013 et en 2012.

2.14.2 Risque de crédit

147. Le risque de crédit associé aux placements auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques appliquées en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AA+ et celle des placements à long terme était de AA-.
148. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.

149. Les contributions à recevoir sont essentiellement des crédits souverains. La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réductions de produits provenant des contributions et pour créances douteuses.

2.14.3 Risque de taux d'intérêt

150. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2013, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 0,51 pour cent et de 1,97 pour cent (0,57 pour cent et 1,83 pour cent, respectivement, en 2012). Il ressort d'une évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt que la duration effective du portefeuille est de 0,69 an pour les placements à court terme et de 6,28 ans pour les placements en obligations à long terme (0,97 an et 5,49 ans, respectivement, en décembre 2012). Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

2.14.4 Risque de change

151. Au 31 décembre 2013, 87 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, 10 pour cent en euros et les 3 pour cent restants dans d'autres monnaies (84 pour cent en dollar des États-Unis, 11 pour cent en euro et les 5 pour cent restants dans d'autres monnaies au 31 décembre 2012). Les sommes détenues dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 59 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 15 pour cent en euro, 11 pour cent en livre sterling et 15 pour cent dans d'autres monnaies (59 pour cent en dollar des États-Unis, 14 pour cent en euro, 7 pour cent en livre sterling et 20 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2012).
152. Les contrats de change à terme servent à couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget administratif et d'appui aux programmes, conformément à la politique de couverture approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'exécution de 12 contrats s'était traduite par un gain réalisé de 2,9 millions de dollars (au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'exécution de 12 contrats s'est traduite par une perte réalisée de 9,1 millions de dollars). En outre, une nouvelle stratégie de couverture a été mise en place pour l'exercice 2014, dans le cadre de laquelle le PAM a conclu 12 contrats de change à terme pour acheter 6,0 millions d'euros par mois à un taux de change fixe. Au 31 décembre 2013, la valeur notionnelle de ces 12 contrats était de 95,8 millions de dollars, ce qui représentait un gain latent de 3,5 millions de dollars sur la base du taux à terme au 31 décembre 2013. Ces gains réalisés et latents sont reflétés dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des écarts de change.

2.14.5 Risque de marché

153. Le PAM est également exposé au risque de marché du fait de ses placements à court et à long terme. La valeur de marché de ses revenus fixes, actions, instruments financiers dérivés et contrats de change à terme varie chaque jour. Toutes les analyses de sensibilité présentées ci-après ont été effectuées en partant de l'hypothèse que toutes les variables, sauf celles qui sont expressément mentionnées, demeurent constantes.
154. Sensibilité aux variations de taux d'intérêt – Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 6,7 millions de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 11,0 millions de dollars reflétée dans l'État des variations de l'actif net.
155. Sensibilité aux variations des cours des contrats à terme - Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 0,5 million de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,3 million de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
156. Sensibilité aux variations des prix des actions – Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Une augmentation (diminution) du prix des actions de 1 pour cent répartie entre les six fonds régionaux de placements en actions se traduirait par un gain (perte) latent de 1,8 million de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
157. Sensibilité concernant les contrats de change à terme – Pour les 12 contrats à terme restants, qui servent à couvrir les risques de change pour le budget AAP, une augmentation (diminution) du taux de change dollar/euro de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 1,0 million de dollars reflété dans l'État des résultats financiers, toutes les autres variables demeurant constantes. S'agissant des placements à court terme, une appréciation (dépréciation) des devises de 1 pour cent par rapport au dollar pour l'ensemble des positions de change à terme actuellement détenues se traduirait par des pertes (gains) latentes de 0,1 million de dollars reflétées dans l'État des résultats financiers. Pour les placements à long terme, une appréciation (dépréciation) des devises de 1 pour cent par rapport au dollar pour l'ensemble des positions de change à terme actuellement détenues se traduirait par des pertes (gains) latentes de 0,1 million de dollars reflétées dans l'État des résultats financiers.

Note 2.15: Soldes des fonds et réserves

158. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Le tableau ci-dessous présente les soldes des fonds du PAM.

	2013				Total	2012
	Fonds afférents aux différentes catégories d'activités (solde)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (solde)	Fonds général et comptes spéciaux			
			(Solde)	Réserves		
En millions de dollars						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2013	2 635,8	369,7	345,7	273,1	3 624,3	3 787,5
Excédent/(déficit) de l'exercice	(148,8)	(41,3)	211,1	-	21,0	(184,3)
Total partiel	2 487,0	328,4	556,8	273,1	3 645,3	3 603,2
Variations de l'exercice:						
Avances à des projets	163,9	-	-	(163,9)	-	-
Montants remboursés par des projets	(86,9)	-	-	86,9	-	-
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	11,7	(11,7)	-	-
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées	-	-	(1,9)	1,9	-	-
Reconstitutions	-	-	(49,6)	49,6	-	-
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	(36,6)	36,6	-	-
Virements entre fonds	232,5	16,2	(248,7)	-	-	-
Gains (pertes) nets latents sur les placements à long terme	-	-	27,4	-	27,4	21,1
Total des variations de l'exercice	309,5	16,2	(297,7)	(0,6)	27,4	21,1
Solde de clôture au 31 décembre 2013	2 796,5	344,6	259,1	272,5	3 672,7	3 624,3

159. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à une catégorie d'activités ou à des projets bilatéraux. De telles contributions sont considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Lorsque ces contributions sont affectées à des projets spécifiques, les charges correspondantes sont constatées dans les fonds afférents aux catégories d'activités ou les fonds bilatéraux appropriés.
160. Les reconstitutions correspondent aux contributions spécifiquement destinées au Compte d'intervention immédiate (CII) par les donateurs.
161. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2013, le PAM avait trois réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) le Compte d'intervention immédiate; et iii) le Compte de péréquation des dépenses AAP. Le tableau suivant présente les réserves du PAM.

	2013				2012
	2.15.1	2.15.2	2.15.3	Total	
	Réserve opérationnelle	Compte d'intervention immédiate	Compte de péréquation des dépenses AAP		
<i>En millions de dollars</i>					
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2013	92,9	77,4	102,8	273,1	237,3
Avances à des projets	-	(163,9)	-	(163,9)	(125,2)
Montants remboursés par des projets	-	86,9	-	86,9	81,6
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	8,3	-	(20,0)	(11,7)	(21,6)
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées	-	-	1,9	1,9	3,5
Reconstitutions	-	49,6	-	49,6	91,0
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	36,6	36,6	6,5
Solde de clôture au 31 décembre 2013	101,2	50,0	121,3	272,5	273,1

162. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

2.15.1 Réserve opérationnelle

163. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. En outre, la Réserve opérationnelle est utilisée pour gérer le risque associé au mécanisme de financement anticipé.

164. Le montant de la Réserve opérationnelle a été établi au départ à 57,0 millions de dollars. En novembre 2010, ce niveau a été porté à 92,9 millions de dollars à la suite du virement à la Réserve opérationnelle du montant du Mécanisme d'avance au titre des coûts d'appui directs, dans le but de créer une seule et unique réserve de préfinancement.

165. En 2013, le montant de la Réserve opérationnelle a été augmenté de 8,3 millions de dollars, ce qui a permis de relever le niveau du Mécanisme de financement anticipé de 557,0 millions de dollars à 607,0 millions de dollars (décision 2013/EB.2/6 vii)).

166. Le solde au 31 décembre 2013 était de 101,2 millions de dollars.

2.15.2 Compte d'intervention immédiate

167. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et de produits non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.
168. En 2013, le CII a reçu 49,6 millions de dollars à titre de reconstitution. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 163,9 millions de dollars, et les montants remboursés par des projets atteignaient 86,9 millions de dollars. Le solde du CII au 31 décembre 2013 était de 50,0 millions de dollars, soit un montant inférieur au niveau fixé comme objectif, à savoir 70,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2013, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 229,6 millions de dollars (309,5 millions de dollars en 2012).

2.15.3 Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes

169. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
170. À sa deuxième session ordinaire tenue en novembre 2012, le Conseil a approuvé le Plan de gestion du PAM pour 2013-2015 (décision 2012/EB.2/3 v)) qui prévoit des investissements exceptionnels en faveur des changements organisationnels, à prélever sur le Compte de péréquation des dépenses AAP, d'un montant total de 20,0 millions de dollars pour 2013.
171. Le reliquat de crédits provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP approuvés par le Conseil au cours des exercices précédents, soit 1,9 million de dollars, a été reversé à ce compte en 2013 conformément à l'article 9.9 du Règlement financier.
172. Le surplus des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré, soit 36,6 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP en 2013 (6,5 millions de dollars d'excédent en 2012). Au 31 décembre 2013, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 121,3 millions de dollars. Comme approuvé dans le Plan de gestion du PAM pour 2014-2016 (décision 2013/EB.2/6 iv)), il a été prélevé sur ce solde début 2014 un montant de 9,2 millions de dollars au titre d'investissements supplémentaires consacrés à l'examen des procédures opératoires, à la gestion des talents (ressources humaines), à l'établissement de rapports institutionnels et à l'examen d'autres procédures organisationnelles.

NOTE 3: PRODUITS

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
3.1 Contributions en espèces		
Contributions aux coûts directs	3 657,6	3 194,0
Contributions aux CAI	283,5	255,0
Total partiel	3 941,1	3 449,0
Moins:		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(72,7)	(111,0)
Total des contributions en espèces	3 868,4	3 338,0
3.2 Contributions en nature		
Contributions en nature sous forme de produits	482,7	681,1
Contributions en nature sous forme de services	28,0	29,1
Total partiel	510,7	710,2
Plus (moins):		
Augmentation (réduction) des produits provenant des contributions	0,5	(3,9)
Total des contributions en nature	511,2	706,3
3.3 Écarts de change	19,8	42,6
3.4 Rendement des placements		
Gains nets (pertes nettes) réalisés sur les placements	2,7	(5,3)
Gains nets (pertes nettes) latents sur les placements	(5,2)	4,7
Rendement des placements	22,6	24,6
Rendement total des placements	20,1	24,0
3.5 Autres produits		
Produits de la fourniture de biens et services	94,1	78,6
Produits accessoires	22,2	21,9
Total des autres produits	116,3	100,5
Total des produits	4 535,8	4 211,4

173. Les produits provenant des contributions sont ajustés sur la base des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et des provisions pour remboursements aux donateurs (Note 2.10). Les montants effectifs des remboursements et des réductions des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques dont il s'agit.
174. Les contributions en nature représentent les contributions de produits alimentaires ou de services confirmées pendant l'exercice.

175. Les produits provenant de contributions comptabilisés en 2013 et représentant des ressources destinées à être utilisées dans les années à venir (avec les chiffres comparatifs pour 2012) sont présentés ci-dessous:

	Applicable aux années					
	2013	2014	2015	2016	2017	Total
	En millions de dollars					
Produits de contributions pour les années futures comptabilisés en 2013	-	132,5	90,3	14,8	5,3	242,9
Produits de contributions pour les années futures comptabilisés en 2012	178,6	74,7	51,2	21,6	-	306,6

176. Au cours de l'exercice 2013, les autres produits perçus se sont montés à 116,3 millions de dollars, dont 94,1 millions de dollars ont été générés par la fourniture de biens et services (78,6 millions de dollars au 31 décembre 2012) et 22,2 millions de dollars correspondent à des produits accessoires (21,9 millions de dollars au 31 décembre 2012). Les produits provenant de la fourniture de biens et services relevaient principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et le compte spécial des services logistiques. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.

NOTE 4: CHARGES

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
4.1 Transferts monétaires et distributions de bons	498,1	191,8
4.2 Produits alimentaires distribués	2 053,4	2 264,6
4.3 Services de distribution et services connexes	578,6	602,5
4.4 Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel		
Personnel recruté aux niveaux international et national	580,4	574,6
Consultants	46,6	43,1
Volontaires des Nations Unies	4,1	4,3
Personnel temporaire	70,5	52,2
Autres dépenses de personnel	16,5	17,2
Total des traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	718,1	691,4

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
4.5 Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement		
Télécommunications et technologies de l'information	10,9	8,8
Matériel	71,9	87,2
Fournitures de bureau et consommables	47,6	30,5
Charges courantes (électricité, etc.)	8,0	10,3
Entretien et exploitation des véhicules	20,6	19,9
Total des fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	159,0	156,7
4.6 Services contractuels et autres services		
Opérations de transport aérien	153,1	154,9
Autres services sous-traités	154,1	148,1
Services liés aux télécommunications/technologies de l'information	31,3	30,8
Services de sécurité et autres	38,9	34,7
Contrats de location	27,9	21,2
Total des services contractuels et autres services	405,3	389,7
4.7 Charges financières	2,5	2,6
4.8 Dépréciation et amortissement	49,0	43,8
4.9 Autres charges		
Services d'entretien	4,3	4,7
Assurances	8,1	11,7
Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	2,6	2,9
Créances douteuses et dépréciation	11,8	13,4
Formation et réunions	20,7	17,7
Divers	3,3	2,2
Total des autres charges	50,8	52,6
Total des charges	4 514,8	4 395,7

177. En 2013, les transferts monétaires et les bons distribués ont représenté au total 498,1 millions de dollars (191,8 millions de dollars en décembre 2012).
178. En 2013, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 053,4 millions de dollars, comme l'indique l'État des résultats financiers (2 264,6 millions de dollars en décembre 2012).
179. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes après livraison, soit 18,7 millions de dollars (12,3 millions de dollars en décembre 2012) (Note 9).
180. Selon les principes comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants, mais il restait au 31 décembre 2013 des stocks de produits d'une valeur de

86,0 millions de dollars (121 795 tonnes) qui n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires (116,9 millions de dollars [174 836 tonnes] au 31 décembre 2012).

- 181. Le coût des distributions et des services connexes représentent le coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi que le coût de leur distribution.
- 182. Les traitements, salaires et prestations dues aux employés et les autres dépenses afférentes au personnel du PAM couvrent les montants versés aux fonctionnaires du PAM, aux consultants et aux titulaires de contrats de service. Les autres dépenses de personnel comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les mesures d'incitation.
- 183. Les fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.
- 184. Les autres charges incluent l'entretien des installations, les assurances, les dépenses liées aux réunions, les provisions pour créances douteuses et la dépréciation des stocks.

NOTE 5: ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

- 185. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

NOTE 6: ÉTATS COMPARATIFS DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS

- 186. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.
- 187. Comme l'exige la norme IPSAS 24, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, avec une indication séparée des différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les formats, et les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
- 188. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final et entre le budget final et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique Analyse des résultats financiers et budgétaires de la déclaration de la Directrice exécutive et font partie intégrante des présents états financiers.

189. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice.
190. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.
191. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis.
192. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs.
193. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013:

	2013			Total
	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	
	<i>En millions de dollars</i>			
Montant effectif sur une base comparable (État V)	(4 170,1)	-	-	(4 170,1)
Différences de bases d'établissement	195,7	(35,7)	18,7	178,7
Différences de présentation	4 382,9	-	-	4 382,9
Différences d'entités	(177,3)	-	-	(177,3)
Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	231,2	(35,7)	18,7	214,2

194. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds ne faisant pas partie de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs sont reflétés dans les différences de présentation. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers bien qu'ils soient considérés comme des ressources extrabudgétaires et n'entrent donc pas en ligne de compte dans le budget.
195. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour 2013–2015, qui présente une ventilation du budget par année aux fins de la comparaison ci-dessus.

NOTE 7: INFORMATION SECTORIELLE

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2013				2012	
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		Total
	En millions de dollars					
ACTIFS						
Actifs courants						
Trésorerie et placements à court terme	1 079,4	83,7	273,1	-	1 436,2	1 274,0
Contributions à recevoir	1 431,4	238,4	104,3	-	1 774,1	1 723,9
Stocks	576,0	82,8	6,1	-	664,9	709,9
Autres comptes débiteurs	77,8	537,9	4,9	(483,2)	137,4	147,9
	3 164,6	942,8	388,4	(483,2)	4 012,6	3 855,7
Actifs non courants						
Contributions à recevoir	91,4	65,2	9,1	-	165,7	202,4
Placements à long terme	-	427,5	-	-	427,5	352,7
Immobilisations corporelles	78,4	29,1	3,2	-	110,7	110,5
Immobilisations incorporelles	0,5	15,3	0,1	-	15,9	24,1
	170,3	537,1	12,4	-	719,8	689,7
TOTAL DES ACTIFS	3 334,9	1 479,9	400,8	(483,2)	4 732,4	4 545,4
PASSIFS						
Passifs courants						
Dettes et charges à payer	509,1	425,3	47,8	(483,2)	499,0	415,2
Provisions	2,3	-	8,4	-	10,7	14,3
Prestations dues aux employés	-	23,7	-	-	23,7	19,5
Prêts	27,0	5,8	-	-	32,8	5,8
	538,4	454,8	56,2	(483,2)	566,2	454,8
Passifs non courants						
Prestations dues aux employés	-	398,1	-	-	398,1	365,1
Prêt à long terme	-	95,4	-	-	95,4	101,2
	-	493,5	-	-	493,5	466,3
TOTAL DES PASSIFS	538,4	948,3	56,2	(483,2)	1 059,7	921,1
ACTIFS NETS	2 796,5	531,6	344,6	-	3 672,7	3 624,3
SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES						
Soldes des fonds	2 796,5	259,1	344,6	-	3 400,2	3 351,2
Réserves	-	272,5	-	-	272,5	273,1
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2013	2 796,5	531,6	344,6	-	3 672,7	3 624,3
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2012	2 635,8	618,8	369,7	-	3 624,3	

Note 7.2: État des résultats financiers par secteur

	2013				2012	
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		Total
En millions de dollars						
PRODUITS						
Contributions en espèces	3 181,5	551,7	135,2	-	3 868,4	3 338,0
Contributions en nature	497,5	13,1	0,6	-	511,2	706,3
Écart de change	10,1	10,0	(0,3)	-	19,8	42,6
Rendement des placements	-	19,6	0,5	-	20,1	24,0
Autres produits	74,4	333,2	-	(291,3)	116,3	100,5
TOTAL DES PRODUITS	3 763,5	927,6	136,0	(291,3)	4 535,8	4 211,4
CHARGES						
Transferts monétaires et bons distribués	497,0	-	1,1	-	498,1	191,8
Produits alimentaires distribués	1 973,7	215,7	52,8	(188,8)	2 053,4	2 264,6
Services de distribution et services connexes	566,1	4,3	8,3	(0,1)	578,6	602,5
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	386,5	272,3	67,9	(8,6)	718,1	691,4
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	129,9	26,8	16,0	(13,7)	159,0	156,7
Services sous-traités et autres services	298,3	140,4	25,2	(58,6)	405,3	389,7
Charges financières	-	2,5	-	-	2,5	2,6
Dépréciation et amortissement	28,2	19,7	1,1	-	49,0	43,8
Autres charges	32,6	34,8	4,9	(21,5)	50,8	52,6
TOTAL DES CHARGES	3 912,3	716,5	177,3	(291,3)	4 514,8	4 395,7
EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2013	(148,8)	211,1	(41,3)	-	21,0	(184,3)
DÉFICIT DE L'EXERCICE 2012	(617,1)	388,0	44,8	-	(184,3)	

196. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements à court terme sont présentés dans une rubrique distincte dans l'État de la situation financière, mais dans une seule et même rubrique dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

	2013	2012
<i>En millions de dollars</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	652,7	438,5
Placements à court terme	783,5	835,5
Total de la trésorerie et des placements à court terme	1 436,2	1 274,0

197. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.
198. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, les activités ont généré des soldes intersectoriels d'un montant de 483,2 millions de dollars pour l'État de la situation financière et de 291,3 millions de dollars pour l'État des résultats financiers.
199. Sur la valeur totale de 110,7 millions de dollars des immobilisations corporelles au 31 décembre 2013 (110,5 millions de dollars au 31 décembre 2012), un montant de 37,9 millions de dollars représente les acquisitions, après déduction des sorties en 2013 (43,0 millions de dollars au 31 décembre 2012).
200. Les contributions versées aux fins des opérations et des autres activités sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles sont confirmées par écrit. Les charges sont encourues progressivement, selon les besoins des projets et des bénéficiaires.
201. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

NOTE 8: ENGAGEMENTS ET IMPRÉVUS

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers:		
Moins de 1 an	28,1	29,2
De 1 à 5 ans	47,4	58,8
Plus de 5 ans	7,2	11,1
Total des engagements afférents aux baux immobiliers	82,7	99,1

202. Au 31 décembre 2013, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 30 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 53 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 an à 5 ans" (25 pour cent et 54 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2012). Le bail peut être reconduit si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte.

8.1.2 Autres engagements

203. Au 31 décembre 2013, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	205,9	185,5
Transport – produits alimentaires	106,6	161,4
Services	70,2	64,6
Articles non alimentaires	55,8	46,3
Équipement	8,5	16,0
Total des engagements non réglés	447,0	473,8

204. Conformément à la norme IPSAS 1 concernant la comptabilité d'exercice et au principe d'exécution, les engagements devant donner lieu à des charges futures ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ces engagements seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Actifs et passifs éventuels ou découlant d'obligations juridiques

205. Il n'existe pas de passifs éventuels découlant d'actions en justice et de réclamations de nature à entraîner des engagements significatifs pour le PAM.
206. Il existe un actif éventuel significatif découlant d'une sentence arbitrale rendue en 2010.
207. En 2005, des cas de fraude imputables à deux employés du PAM ont été découverts au Bureau régional du PAM en République sud-africaine. La perte était estimée à 6,0 millions de dollars. Un procès pénal a débuté en 2008. Dans le cadre de cette procédure pénale, les avoirs connus des employés, dont la valeur serait de 40 millions de ZAR (approximativement 3,7 millions de dollars au 31 décembre 2012), ont fait l'objet d'une ordonnance de saisie conservatoire à la demande du ministère public.
208. Parallèlement aux poursuites pénales, le PAM a engagé une procédure d'arbitrage à l'encontre des deux employés (les défendeurs), en application de leur contrat de travail, afin de recouvrer les fonds détournés. Cette action a été engagée dans le but de faire valoir les droits du PAM sur les biens saisis, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. En janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence arbitrale par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité de la demande. La somme totale en cause s'élève à environ 6,0 millions de dollars, plus les intérêts et les frais de justice. L'ONU et la FAO ayant accédé à la demande de levée de l'immunité, le PAM a introduit une instance devant la Haute Cour de l'Afrique du Sud afin d'obtenir une décision de la Cour rendant cette sentence arbitrale exécutoire en Afrique du Sud.

209. En octobre 2011, la Haute Cour a rendu un arrêt en ce sens en faveur du PAM. Les défendeurs ont fait appel de cette décision. Cette décision est désormais définitive.
210. Dans le cadre de la procédure pénale, un jugement a été rendu en décembre 2012 par lequel les prévenus ont été déclarés coupables de toutes les accusations de fraude formulées à leur encontre; le 30 août 2013, le tribunal a condamné chacun des prévenus à une peine cumulée de 25 ans de prison. Le 31 octobre 2013, le tribunal de première instance a rejeté la demande d'autorisation d'interjeter appel de la déclaration de culpabilité et de la condamnation, présentée par les défendeurs. Ces derniers ont indiqué qu'ils adresseraient une requête à la Haute Cour d'Afrique du Sud afin d'être autorisés à présenter un recours. La procédure d'appel devrait prendre entre 12 et 18 mois à compter de la sentence.
211. La décision arbitrale ne peut devenir exécutoire qu'au terme de la procédure pénale, appel compris. À ce stade, le PAM interviendra en vertu des sections pertinentes de la loi sur la prévention du crime organisé afin de recouvrer les sommes en litige.

NOTE 9: PERTES, VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX ET PASSATION D'AVOIRS PAR PROFITS ET PERTES

212. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".
213. L'on trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de numéraire, de produits alimentaires et d'autres biens enregistrés en 2013.

	2013	2012
	<i>En millions de dollars</i>	
Versements à titre gracieux	0,1	0,1
Contributions à recevoir	0,5	0,4
Pertes de produits alimentaires	18,7	12,3
Pertes de produits non alimentaires	-	0,4
Pertes d'autres biens et de numéraire	-	0,6
	<i>En tonnes</i>	
Pertes de produits (quantité)	25 054	16 407

214. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie au remboursement des frais encourus sur le terrain dans les situations d'urgence. La ligne "contributions à recevoir" se rapporte à la passation par profits et pertes de montants à percevoir des donateurs. Les pertes de produits alimentaires sont intervenues après l'arrivée des denrées alimentaires dans le pays bénéficiaire. Les pertes d'articles non alimentaires ont principalement eu lieu à l'entreposage. Les pertes d'autres biens et de numéraire se

rapportent principalement à la passation par pertes et profits d'un montant à percevoir au titre du remboursement de la TVA et d'autres sommes dues par des clients et des prestataires de services.

215. Les cas de fraude communiqués en 2013 comprenaient des fraudes commises par des fournisseurs, des vols et des détournements de produits alimentaires, d'articles non alimentaires et de numéraire par des agents du PAM et des tiers, d'une valeur de 444 349 dollars (99 533 dollars en 2012), dont 4 382 dollars ont été recouvrés à ce jour.

NOTE 10: INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités	Encours des prêts
	<i>En millions de dollars</i>							
Principaux dirigeants, 2013	7	6	1,1	0,7	0,2	2,0	-	-
Principaux dirigeants, 2012	7	6	1,1	0,6	0,2	1,9	0,2	-

216. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint et les Sous-Directeurs exécutifs ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM.
217. Le tableau ci-dessus indique le nombre de postes de dirigeant et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
218. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation-logement, l'expédition des effets personnels, les prestations dues après la cessation de service, les autres prestations à long terme dues aux employés et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
219. Les principaux dirigeants ont droit à des prestations après la cessation de service et à d'autres prestations à long terme qui sont semblables à celles des autres employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces prestations dues aux employés sont exposées dans la Note 2.11. Les principaux dirigeants cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.

Note 10.2: Autres membres de la haute direction

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Rémunération et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités	Encours des prêts
<i>En millions de dollars</i>								
Autres membres de la haute direction, 2013	33	27	4,9	2,4	1,1	8,4	0,8	-
Autres membres de la haute direction, 2012	31	27	4,4	2,0	1,0	7,4	0,7	-

220. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis qui doivent, en application de la norme IPSAS 20, être communiqués pour les principaux dirigeants, des informations similaires sont également fournies, dans un souci d'exhaustivité et de transparence, pour d'autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.
221. Le tableau ci-dessus indique le nombre de postes d'autres membres de la haute direction et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice.
222. En 2013, la rémunération versée à des membres de la famille immédiate d'autres membres de la haute direction s'est montée à 0,6 million de dollars (0,3 million de dollars en 2012).
223. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel.
224. Les prêts accordés à d'autres membres de la haute direction le sont conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel. Il s'agit notamment de prêts automobiles, d'avances au titre de l'allocation-logement et d'avances sur traitement. Ces prêts et avances ont été accordés sans intérêts et sont recouvrés soit en un seul versement, soit à tempérament par le biais de retenues sur le traitement.
225. Tous les fonctionnaires du PAM peuvent bénéficier d'avances d'indemnités et de prêts.

NOTE 11: ACCORDS AVEC DES TIERCES PARTIES

Rapprochement des accords avec des tierces parties	2013		2012	
	En millions de dollars			
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier		27,2		16,3
Réintégration: provision pour créances douteuses		0,3		0,3
Nouveaux accords conclus avec des tierces parties en cours d'exercice	84,9		67,4	
Moins: montants reçus/apports pendant l'exercice	<u>(74,7)</u>	10,2	<u>(57,6)</u>	9,8
Charges à payer au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice	(76,1)		(82,2)	
Moins: décaissements/déductions effectués pendant l'exercice	<u>60,3</u>	<u>(15,8)</u>	<u>83,3</u>	<u>1,1</u>
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 2.5)		21,9		27,5
Provisions pour créances douteuses		(0,3)		(0,3)
Solde de clôture au 31 décembre		21,6		27,2

226. Un accord avec une tierce partie est un contrat juridiquement contraignant entre le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.
227. Le tableau ci-dessus, qui indique le mouvement des opérations effectuées au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice 2013, fait apparaître un solde débiteur net des tierces parties de 21,6 millions de dollars (27,2 millions de dollars au 31 décembre 2012).

NOTE 12: ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

228. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2013. À la date de signature des présents états financiers par le Commissaire aux comptes, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

ANNEXE I

	Raison sociale	Adresse
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	AON Hewitt Associates	45 Glover Avenue Norwalk Connecticut 06850 États-Unis d'Amérique
Banquiers principaux	Citibank N.A.	Via dei Mercanti, 12 20121 Milan, Italie
	Standard Chartered Plc	6th Floor, 1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Commissaire aux comptes	Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde	9, Deen Dayal Upadhyay Marg, New Delhi 110124, Inde

SECTION II

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde**Shashi Kant Sharma****N° 271/IR16-2013****Le 4 avril 2014****Madame la Directrice exécutive,****Rapport d'audit établi par le Commissaire aux comptes relatif aux États financiers du
Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

J'ai l'honneur de vous transmettre les États financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, qui m'ont été soumis conformément à l'article 13.3 du Règlement financier. J'ai procédé à leur vérification et formulé une opinion à leur sujet. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'audit, que je vous invite à faire parvenir au Conseil d'administration.

Je tiens à exprimer mes remerciements pour la coopération et le concours qui m'ont été apportés à cet égard.

Veuillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération



Shashi Kant Sharma
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes

Mme Ertharin Cousin
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola 68/70
00148 Rome
Italie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À l'attention du

Conseil d'administration du

Programme alimentaire mondial

Rapport sur les États financiers

Nous avons procédé à la vérification des États financiers ci-joints du Programme alimentaire mondial (PAM), qui comprennent l'État de la situation financière au 31 décembre 2013 ainsi que l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net, l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, accompagnés de notes afférentes aux États financiers.

Responsabilité de la direction concernant les États financiers

Il incombe à la direction d'établir les États financiers et de les présenter de manière fidèle, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Il est notamment de sa responsabilité de concevoir, de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne permettant d'établir et de présenter des états financiers qui reflètent fidèlement la situation du Programme et ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs, de sélectionner et appliquer des méthodes comptables appropriées, et de procéder à des estimations comptables qui soient vraisemblables, eu égard aux circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'émettre une opinion au sujet de ces états financiers, sur la base de nos vérifications. Nous avons procédé à ces vérifications conformément aux Normes internationales d'audit, selon lesquelles nous sommes tenus de respecter les règles

déontologiques ainsi que de planifier et de conduire nos vérifications de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Un audit consiste à appliquer des procédures qui permettent d'obtenir des éléments permettant de vérifier les montants et informations présentées dans les états financiers. Les modalités en sont laissées à l'appréciation du Commissaire aux comptes, qui les détermine notamment sur la base de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs. Pour évaluer ces risques, le Commissaire aux comptes prend en considération les mécanismes de contrôle interne sur lesquels s'appuie l'entité pour établir et présenter des états financiers qui reflètent fidèlement sa situation financière, et ce, afin de concevoir des procédures de vérification appropriées, compte tenu des circonstances, mais sans chercher à exprimer une opinion sur l'efficacité de ces mécanismes. Un audit consiste également à déterminer si les méthodes comptables utilisées sont appropriées et si les estimations comptables faites par la direction sont raisonnables, ainsi qu'à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments qui ressortent des vérifications que nous avons effectuées constituent une base suffisante et appropriée pour formuler notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2013 ainsi que les résultats financiers et les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur l'application des autres prescriptions réglementaires et statutaires

En outre, à notre avis, les opérations du Programme alimentaire mondial dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de nos vérifications ont été, à tous égards importants, effectuées conformément au Règlement financier du PAM.

Nous avons également rédigé un rapport détaillé portant sur la vérification des opérations du Programme alimentaire mondial, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.



Shashi Kant Sharma
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes

New Delhi, Inde,
le 4 avril 2014

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a été nommé Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial (PAM) pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016.

Sa mission consiste à donner au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial une assurance indépendante et à apporter une valeur ajoutée à la gestion du PAM en formulant des recommandations constructives.

Pour de plus amples informations, prière de contacter:

Mme Alka R Bhardwaj
Directrice du Bureau du
Commissaire aux comptes
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68/70
00148 Rome,
Italie.
Tél: 0039-06-65133071
Courriel: alka.bhardwaj@wfp.org

Rapport du Commissaire aux comptes sur les États financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2013



Résultats de l'audit

1. Nous avons vérifié les États financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit.

2. À notre avis, les États financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2013, ainsi que ses résultats financiers pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013 et clos le 31 décembre 2013. Le PAM a établi et présenté les États financiers conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

Notre programme de travail

3. Notre programme de travail pour la période 2013–2014 a été présenté au Conseil d'administration à sa session de novembre 2013. Les rapports récapitulant nos activités d'audit opérationnel sont les suivants:

- Rapport sur l'achat de produits alimentaires au PAM
- Rapport sur les Entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies

4. Ces deux rapports ont été établis pour la session de juin 2014 du Conseil d'administration, comme prévu dans le Plan de travail.

5. Outre ces rapports d'audit opérationnel, notre programme de travail prévoyait des visites sur le terrain dans six bureaux de pays du PAM et trois bureaux régionaux¹. Nous avons passé en revue les opérations dans ces bureaux extérieurs, et avons également entrepris de soumettre à des vérifications approfondies un échantillon d'opérations sélectionnées en fonction d'une évaluation des risques dans le cadre de chacun des audits effectués sur le terrain. À l'issue de chaque audit, nous avons transmis au Secrétariat une lettre d'observations exposant nos conclusions et nos recommandations.

¹ Nos vérifications sur le terrain ont porté sur six bureaux de pays (Éthiopie, Burkina Faso, Mali, El Salvador, Honduras et Yémen), ainsi que sur trois bureaux régionaux (Dakar, Nairobi et Panama).

Le présent rapport

6. Le présent rapport porte sur les résultats de l'audit financier réalisé au Siège du PAM. Il propose: a) une évaluation des résultats obtenus par le PAM au regard de paramètres opérationnels et financiers essentiels; et b) des observations portant sur les États financiers. Nous avons formulé cinq recommandations dans le présent rapport. Nous avons également examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de nos audits financiers des trois exercices précédents.

Récapitulatif des recommandations

1. Budget

L'information sur les fonds effectivement disponibles au cours de l'exercice pourrait être communiquée de manière appropriée afin d'améliorer la compréhension du document budgétaire et d'en faciliter l'utilisation.

2. Comptabilisation des dépenses

Un système plus rigoureux de vérification des procédures et de contrôle comptable doit être mis en place afin d'améliorer: a) l'enregistrement des opérations en temps voulu, notamment l'exactitude des écritures de régularisation en fin d'exercice; et b) l'exactitude des données saisies dans le champ relatif à la date du document.

3. Stocks: rapprochement entre les systèmes SAP et COMPAS

Les procédures de rapprochement entre les systèmes SAP et COMPAS doivent être améliorées, en particulier en ce qui concerne les éléments de rapprochement afférents aux projets clos.

4. Immobilisations corporelles

En matière de gestion des actifs, il conviendrait de renforcer les contrôles portant sur: a) la détermination de la classe d'actifs; b) le respect du seuil de capitalisation des actifs immobilisés; et c) l'exactitude des données saisies dans le champ relatif à la date de début d'amortissement.

5. Fonds d'affectation spéciale

La gestion des fonds d'affectation spéciale au niveau des bureaux régionaux et des bureaux de pays doit être rationalisée et standardisée, conformément aux directives énoncées pour l'ensemble de l'institution.

I. Introduction

7. L'audit du Programme alimentaire mondial (PAM) a été confié au Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier et au Mandat additionnel pour la vérification externe des comptes figurant en annexe audit règlement. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.

8. Les principaux objectifs des vérifications que nous avons menées consistaient à s'assurer que les États financiers annuels:

- présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du PAM au 31 décembre 2013 et ses résultats financiers pour l'exercice 2013;
- sont établis conformément au Règlement financier et aux principes comptables du PAM; et
- sont conformes aux normes IPSAS.

9. Nos travaux d'audit ont consisté à examiner les États financiers, ainsi que les pièces justificatives et les informations disponibles dans deux systèmes informatiques:

- la deuxième version du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II), une application informatique SAP utilisée pour la comptabilité; et
- le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS), une application informatique permettant d'assurer le suivi des stocks.

10. Notre audit a donné lieu à des réunions de début et de fin avec la haute direction, ainsi qu'à des échanges de vues et des réunions de concertation avec les fonctionnaires du Département de la gestion des ressources du PAM.

11. Nous avons en outre analysé un certain nombre de constatations importantes faites durant les vérifications effectuées dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux du PAM. Enfin, lors de l'élaboration de la version finale du présent rapport, nous avons tenu compte des observations communiquées par la direction aux différents stades de notre audit.

II. Responsabilité concernant les États financiers

12. Il incombe au PAM d'établir les États financiers et de les présenter de manière fidèle, conformément au Manuel concernant l'application des normes IPSAS. Il est notamment de sa responsabilité de concevoir, de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne permettant d'établir et de présenter des États financiers qui reflètent fidèlement la situation du Programme et ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs, de sélectionner et d'appliquer des méthodes comptables appropriées et de procéder à des estimations comptables qui soient vraisemblables, eu égard aux circonstances.

III. Responsabilité du Commissaire aux comptes

13. En qualité de Commissaire aux comptes, notre responsabilité est de formuler une opinion au sujet de ces États financiers en nous appuyant sur l'examen des documents comptables et des informations fournies par la direction du PAM. Nous avons procédé à ces vérifications conformément aux Normes internationales d'audit, selon lesquelles nous sommes tenus de respecter les règles déontologiques ainsi que de planifier et de conduire nos vérifications de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives. Tout au long de cet audit, nous avons gardé à l'esprit le mandat du Commissaire aux comptes, tel qu'il figure dans le Règlement financier du PAM.

IV. Opinion du Commissaire aux comptes sur les États financiers de 2013

14. Les vérifications menées pour l'exercice 2013 n'ont fait apparaître, à notre avis, aucune faiblesse ou erreur qui risquerait de compromettre l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des États financiers dans leur ensemble. En conséquence, j'ai rendu une opinion sans réserve au sujet des États financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

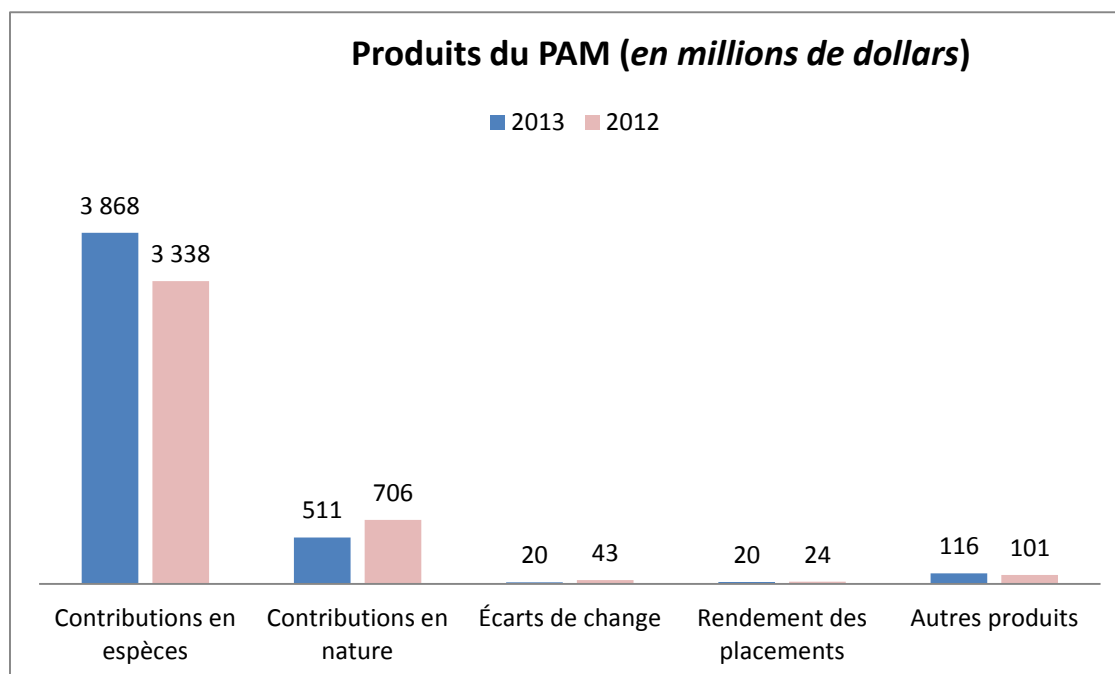
V. Résultats au regard d'indicateurs essentiels

Produits et charges

15. La majeure partie des produits du PAM provient des contributions apportées en espèces ou en nature par les donateurs, qui ont représenté 96,6 pour cent du montant total des produits du PAM en 2013 (96,0 pour cent en 2012). Le montant restant provient des écarts de change, du rendement des placements, du produit de la fourniture de biens et de services, et d'autres

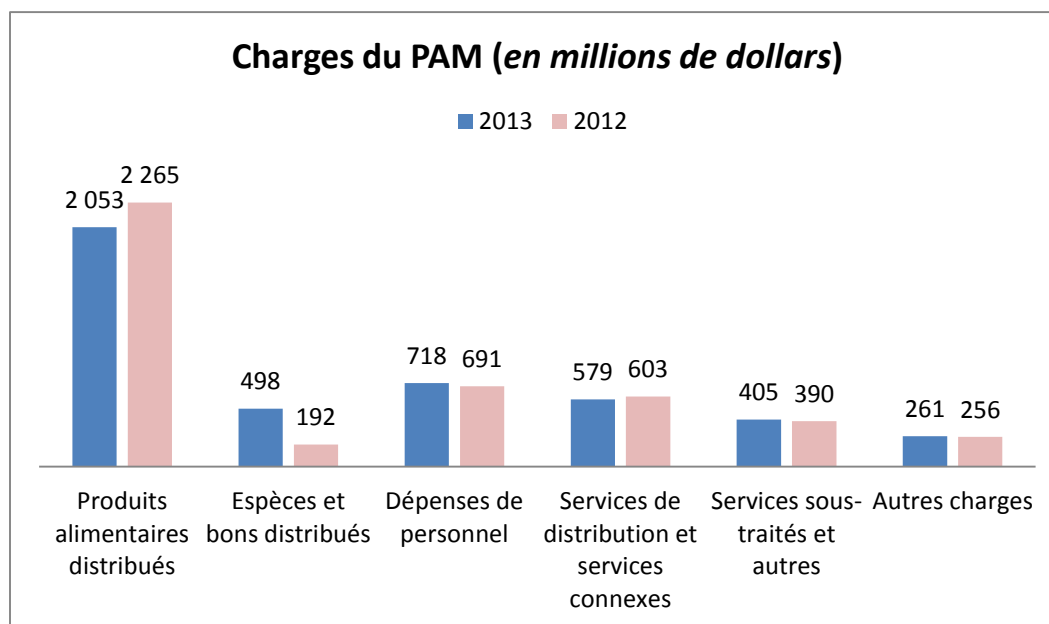
sources comme le produit de la vente de denrées endommagées, etc. Les contributions en espèces ont représenté 88 pour cent des contributions totales en 2013 (82,5 pour cent en 2012).

Graphique 1



16. En 2013, les dépenses afférentes à l'aide — produits alimentaires ainsi que transferts monétaires et bons — d'un montant de 2 551,5 millions de dollars, ont représenté 56,5 pour cent des charges du PAM (55,9 pour cent en 2012); viennent ensuite les dépenses de personnel qui correspondent à 15,9 pour cent des charges (15,7 pour cent des charges en 2012). Le coût des distributions et des services connexes a représenté 12,8 pour cent du total des charges (13,7 pour cent en 2012), tandis que les services sous-traités et autres correspondent à 9 pour cent des charges, pourcentage pratiquement inchangé par rapport à l'exercice précédent. Les charges restantes ont couvert les achats de fournitures et consommables et les autres frais de fonctionnement (3,5 pour cent) et d'autres dépenses telles que la formation et les dépenses liées aux réunions, les provisions pour créances douteuses, l'entretien des installations et les services, les assurances, les charges financières, etc. Les graphiques 1 et 2 permettent de comparer respectivement les produits et les charges en 2012 et 2013.

Graphique 2



17. S'agissant des charges, une augmentation du montant des espèces et bons distribués a été observée, si bien que la baisse de 211,2 million de dollars (9,3 pour cent) enregistrée pour les produits alimentaires distribués par rapport à l'exercice précédent a été plus que compensée par l'accroissement de 306,3 millions de dollars (160 pour cent) du montant des espèces et bons distribués au cours de l'année. Par rapport à l'exercice précédent, les charges afférentes aux fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement (159,0 millions de dollars) sont restées pratiquement inchangées tandis que le poste des services sous-traités et autres (405,3 millions de dollars) n'a augmenté que très légèrement (389,7 millions de dollars), alors que les charges afférentes aux traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel ont enregistré une hausse de 26,7 millions de dollars (3,9 pour cent). Aucune variation notable n'a été constatée pour les autres postes de dépenses.

18. S'agissant des produits, les contributions en espèces ont augmenté de 530,4 millions de dollars (15,9 pour cent), alors que les contributions en nature ont diminué de 195,1 millions de dollars (27,6 pour cent); ces évolutions reflètent l'essor de l'utilisation des transferts monétaires et des bons. Les autres produits ont un peu progressé, de 15,8 millions de dollars, par rapport au montant de 100,5 millions de dollars enregistré l'année précédente, tandis que le rendement des placements a marqué un léger repli, reculant de 3,9 millions de dollars par rapport au montant de 24 millions de dollars encaissé l'année dernière.

Excédent/déficit d'exploitation

19. En application des normes IPSAS, les contributions sont comptabilisées en tant que produits dès lors qu'elles sont confirmées par les donateurs par écrit, tandis que les dépenses sont inscrites en charges au moment de la fourniture des biens et des services ou de la remise des produits alimentaires aux partenaires coopérants aux fins de distribution.

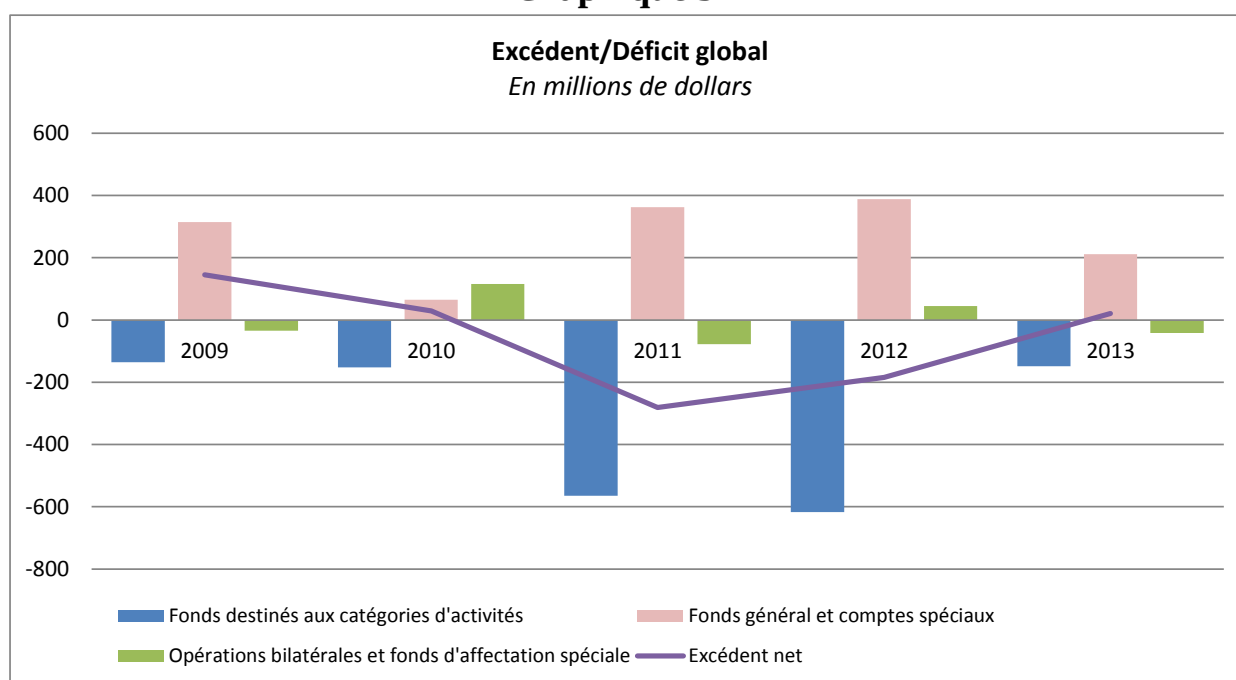
20. L'excédent, ou le déficit, représente la différence entre les produits perçus et les charges supportées par le PAM durant l'exercice. La situation s'est améliorée en 2013 par rapport à 2012, et la détérioration du résultat d'exploitation, déficitaire en 2012, a été enrayée. L'excédent net d'exploitation s'élève à 21,0 millions de dollars en 2013, contre un déficit de 184,3 millions de dollars en 2012. Cette évolution s'explique par: i) une hausse de 335,3 millions de dollars du produit des contributions (qui progressent de 4 044,3 millions de dollars en 2012 à 4379,6 millions de dollars en 2013, soit une hausse de 8,3 pour cent); et ii) une augmentation globale de 119,1 millions de dollars des charges (4 514,8 millions de dollars en 2013 contre 4 395,7 millions de dollars en 2012, soit une hausse de 2,7 pour cent). Les graphiques 3 et 4 illustrent l'évolution de la situation financière (excédent ou déficit).

21. Le tableau 1 permet d'analyser ce déficit secteur par secteur. S'agissant du déficit enregistré pour les fonds destinés aux différentes catégories d'activités, une amélioration notable a été constatée en 2013, qui contraste avec l'aggravation continue des déficits observée au cours des exercices précédents. Cette inversion de tendance résulte principalement de l'accroissement des produits (527,5 millions de dollars, soit 16,3 pour cent), montant qui dépasse de beaucoup l'augmentation des charges (59,3 millions de dollars, soit 1,5 pour cent) par rapport à l'année précédente.

Tableau 1: résultats financiers par secteur pour la période 2009-2013*(chiffres en millions de dollars)*

Secteurs	2009	2010	2011	2012	2013
I. Fonds destinés aux catégories d'activités					
Produits	3 556	3 577	2 894	3 236	3 763,5
Charges	3 692	3 729	3 459	3 853	3 912,3
Déficit	(-)136	(-)152	(-)565	(-) 617	(-) 148,8
Excédent/déficit des autres secteurs					
II. Fonds général et comptes spéciaux	315	65	362	388	211,1
III. Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	(-)34	116	(-)77,9	44,8	(-) 41,3
Excédent/déficit total	145	29	(-)281	(-)184,3	21,0

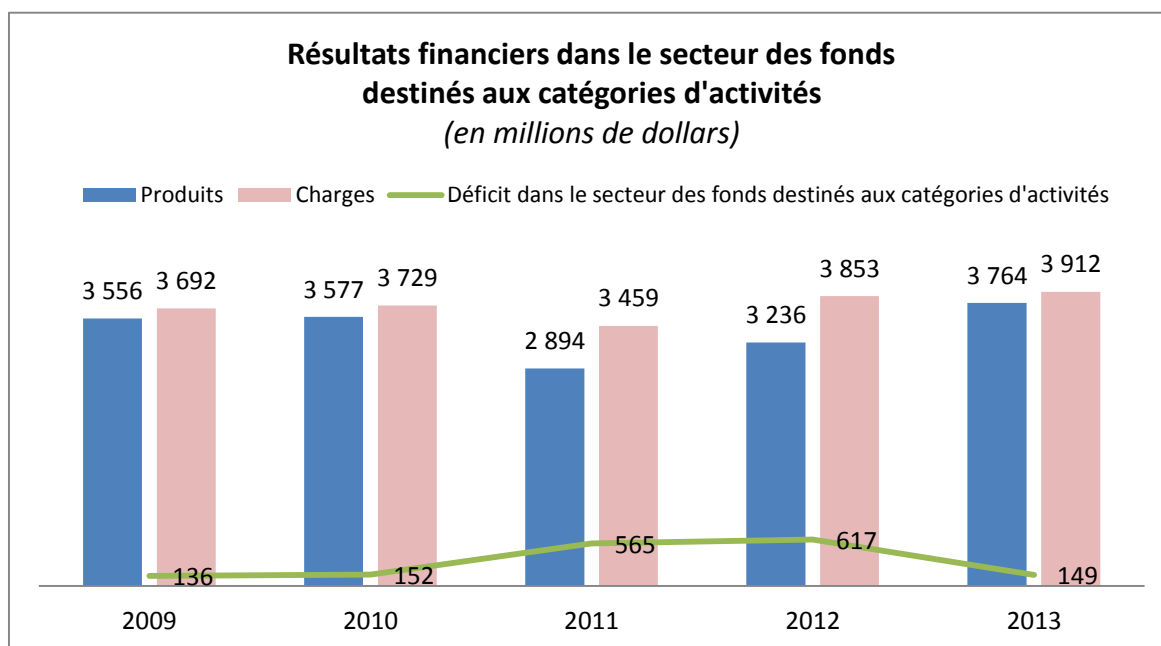
22. L'excédent du Fonds général et des comptes spéciaux a largement compensé le déficit cumulé des fonds destinés aux catégories d'activités et des opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale, laissant même un excédent net de 21,0 millions de dollars, contre un déficit global de 184,3 millions de dollars en 2012. Pendant les deux exercices de 2011 et de 2012, les déficits des opérations du PAM avaient atteint des niveaux élevés et on ne peut que se réjouir du rétablissement de l'équilibre entre les charges et les produits en 2013.

Graphique 3

Produits, charges et excédent/déficit par secteur

23. Dans les trois secteurs des activités du PAM, à savoir fonds destinés aux catégories d'activités, Fonds général et comptes spéciaux, et opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale, le montant total des contributions a augmenté pour les fonds des catégories d'activités, mais il a diminué pour les deux autres secteurs – qu'il s'agisse de contributions en espèces ou en nature – par rapport à l'année précédente (de 18,3 pour cent pour le Fonds général et les comptes spéciaux et de 28 pour cent pour les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale). Les contributions en nature ont en fait été ramenées à 0,6 million de dollars seulement, contre 11,3 millions de dollars en 2012, pour les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale.

Graphique 4



24. S'agissant des fonds destinés aux catégories d'activités, le produit des contributions (sous forme d'espèces ou en nature) est passé de 3 164,7 millions de dollars en 2012 à 3 679,0 millions de dollars en 2013. Cet accroissement s'explique principalement par la réaction des donateurs face à la crise en République arabe syrienne. En 2013, le total des produits a atteint 4 535,8 millions de dollars, soit une hausse de 7,7 pour cent par rapport à 2012 (4 211,4 millions de dollars). Les contributions en nature ont chuté de 27,6 pour cent par rapport au montant de 706,3 millions de dollars reçu en 2012.

25. Pour le Fonds général et les comptes spéciaux, les produits ont progressé de 60,6 millions de dollars en 2013, en raison principalement de l'augmentation de 227,6 millions de dollars des autres produits, et malgré une baisse des contributions de 126,1 millions de dollars. S'agissant des opérations bilatérales et des fonds d'affectation spéciale, le total des produits a accusé un recul de 52 millions de dollars du fait de la diminution des contributions.

26. Les charges afférentes au Fonds général et aux comptes spéciaux ont augmenté de 237,5 millions de dollars, en raison principalement de l'accroissement notable du coût des produits alimentaires distribués, qui est passé de 22,2 millions de dollars à 215,7 millions de dollars. Dans le secteur du Fonds général et des comptes spéciaux, les denrées distribuées correspondent aux activités menées au titre des cinq comptes spéciaux du PAM, dont le compte spécial du mécanisme d'achat anticipé (domaine fonctionnel SFPC), qui sert à financer l'achat de produits alimentaires en vue d'une utilisation ultérieure dans le cadre des projets du PAM. Les denrées achetées sont revendues aux projets.

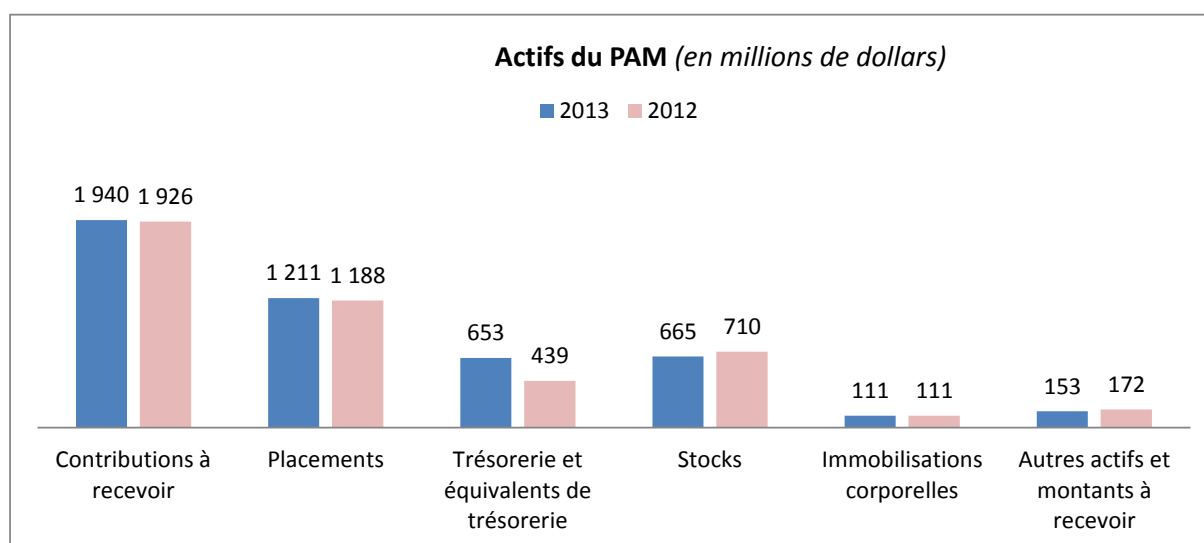
27. Par ailleurs, dans le secteur du Fonds général et des comptes spéciaux, l'excédent a diminué, passant de 388 millions de dollars en 2012 à 211,1 millions de dollars en 2013. En 2013, les charges afférentes aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale ont légèrement augmenté (de 34,1 millions de dollars) par rapport au montant de 143,2 millions de dollars enregistré il y a un an, tandis que le résultat net des opérations dans ce secteur accusait un déficit de 41,3 millions de dollars contre un excédent de 44,8 millions de dollars en 2012.

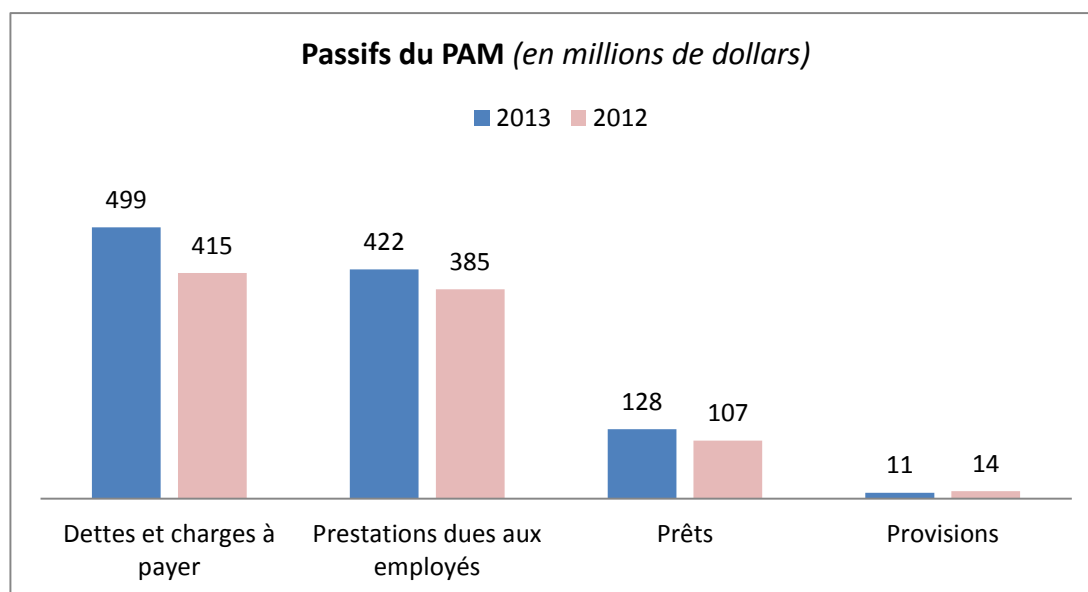
Actifs et passifs

28. Le total des actifs a progressé de 187 millions de dollars en 2013, passant de 4 545,4 millions de dollars en 2012 à 4 732,4 millions de dollars en 2013. Des augmentations importantes ont été constatées pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie (+214,2 millions de dollars), les placements à long terme (+74,8 millions de dollars) et la fraction courante des contributions à recevoir (+50,2 millions de dollars), tandis que des diminutions limitées étaient enregistrées pour les placements à court terme (52 millions de dollars), les stocks (45 millions de dollars) et la fraction non courante des contributions à recevoir (36,7 millions de dollars). Les contributions à recevoir (fractions courante et non courante) ont représenté 41,0 pour cent des actifs, suivies par les placements (à court et à long terme), qui correspondent en 2013 à 25,6 pour cent du total des actifs.

29. Le total des passifs a augmenté de 138,6 millions de dollars, passant de 921,1 millions de dollars en 2012 à 1 059,7 millions de dollars au cours de l'année, en raison principalement de la hausse des dettes et des charges à payer (+83,8 millions de dollars) et des prestations dues aux employés (+37,2 millions de dollars). Sur le total des engagements au titre des prestations dues aux employés (421,8 millions de dollars), un montant de 301,7 millions de dollars (71,5 pour cent) a été imputé aux fonds correspondants et le solde de 120,1 millions de dollars a été imputé au Fonds général. Sur le total des passifs, les dettes et charges à payer représentaient 47 pour cent et les engagements au titre des prestations dues aux employés 39,8 pour cent. Les actifs nets du PAM après déduction des passifs s'élevaient à 3 672,7 millions de dollars à la fin de 2013, en hausse de 48,4 millions de dollars (1,3 pour cent) seulement par rapport à l'année précédente. Les actifs et les passifs du PAM pour 2012 et 2013 sont indiqués respectivement dans les graphiques 5 et 6.

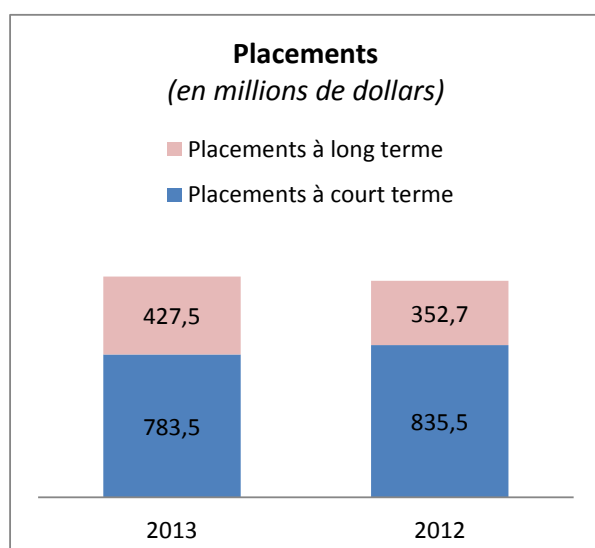
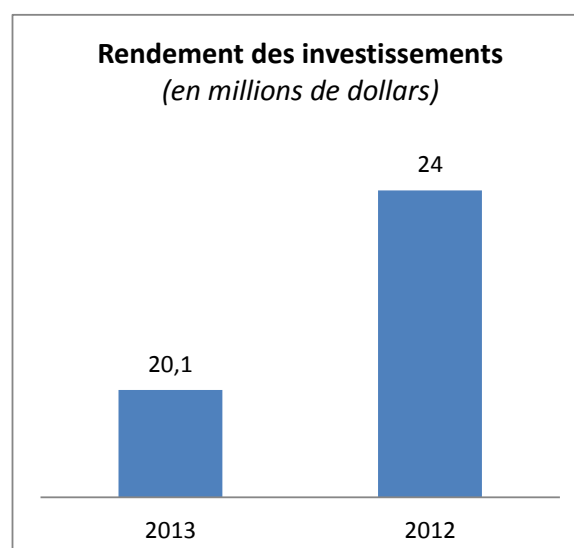
Graphique 5



Graphique 6

Placements et rendements

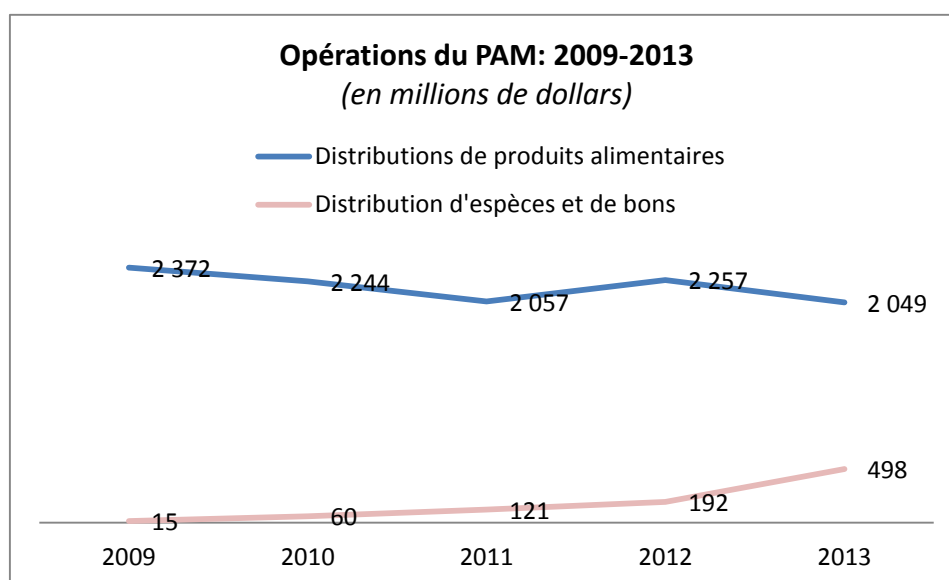
30. Le total des placements du PAM atteignait 1 211 millions de dollars à la fin de 2013 (1 188,2 millions à la fin de 2012). Les placements et le rendement de ces placements sont indiqués respectivement dans les graphiques 7 et 8. La diminution du montant des placements à court terme enregistrée au cours de l'année a été plus ou moins compensée par l'augmentation des placements à long terme. Le taux de rentabilité étant tombé à 1,66 pour cent en 2013 (contre 2,02 pour cent en 2012), le rendement a reculé de 3,9 millions de dollars.

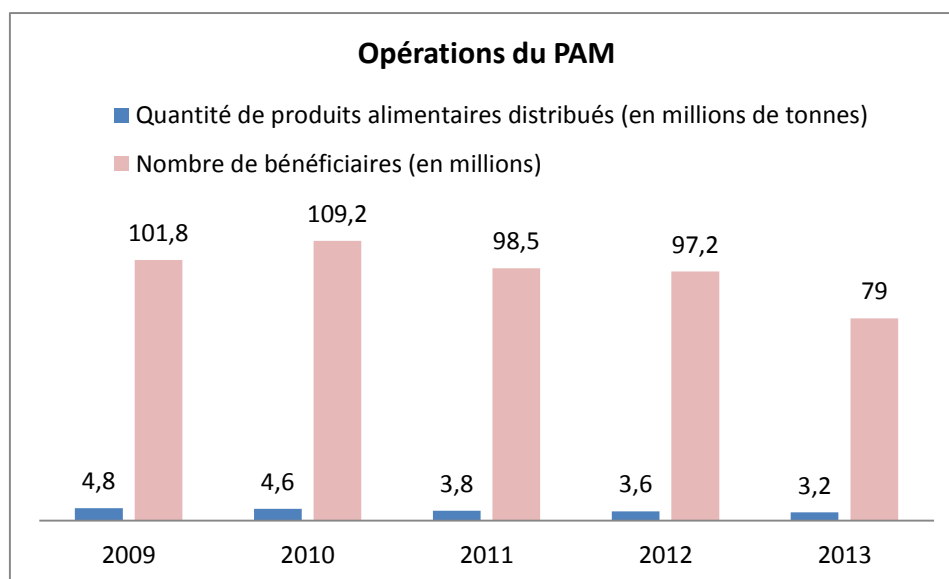
Graphique 7**Graphique 8**

Opérations du PAM

31. Les opérations du PAM ont pour objet la distribution d'une aide, sous forme de vivres ou de transferts monétaires et de bons. Les montants de l'aide distribuée selon ces modalités – distribution de vivres ou bien transferts monétaires et bons – au cours de la période de cinq ans allant de 2009 à 2013 sont indiqués dans le graphique 9; il ressort de ce graphique que le PAM a de plus en plus recours aux transferts monétaires et aux bons, ce qui se traduit par une réduction du volume de produits alimentaires distribués et une progression de l'aide alimentaire fournie par le biais de transferts monétaires et de bons au cours de ces dernières années. La quantité de produits alimentaires distribués et le nombre de bénéficiaires ont également diminué au fil des années, comme l'indique le graphique 10.

Graphique 9



Graphique 10

Soldes des fonds et réserves

32. Au 31 décembre 2013, les réserves du PAM se montaient à 272,5 millions de dollars, chiffre pratiquement inchangé par rapport au montant de l'année précédente (273,1 millions de dollars). Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions, qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme, et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Au 31 décembre 2013, le montant total des soldes des fonds et des réserves s'élevait à 3 672,7 millions de dollars, en hausse par rapport aux 3 624,3 millions de dollars de 2012.

Exécution du budget

33. L'incertitude inhérente au financement assuré par les donateurs pèse sur le processus budgétaire du PAM. Il se peut que cette incertitude ait contribué à l'exécution insuffisante ou imparfaite des crédits budgétaires au cours de l'exercice 2013, qui est mise en évidence au tableau 2. Le budget final du PAM pour 2013 s'établissait à 6 545,5 millions de dollars. Le tableau 2, qui fait apparaître le taux d'exécution des différents éléments du budget, montre que ces taux d'utilisation ont dans l'ensemble été faibles, sauf pour le budget administratif et d'appui aux programmes (budget AAP), qui couvre les coûts d'appui indirects du PAM, lesquels ne sont liés à aucune opération particulière. À titre d'exemple, le taux d'exécution n'a atteint que 59 pour cent pour le poste des produits alimentaires, 67,2 pour cent pour les transferts monétaires et les bons, et 62,2 pour cent seulement pour le total des coûts directs afférents aux

projets. Au total, le pourcentage d'utilisation du budget final total s'est élevé à 63,7 pour cent. Les taux d'exécution enregistrés en 2013 ne diffèrent guère de ceux des années précédentes.

34. Il convient également de noter que, dans le cas des coûts directs afférents aux projets, le budget initial, d'un montant de 4 969,2 millions de dollars, aurait suffi pour couvrir les dépenses effectives de 3 909,3 millions de dollars qui sont indiquées dans les États financiers (État V), mais ce budget a été porté à 6 276,0 millions de dollars, dont 62,2 pour cent seulement ont pu être utilisés. Il semble donc à première vue que rien n'obligeait à augmenter le budget, puisque le montant des dépenses indiqué dans le budget initial n'a pu être atteint.

Tableau 2: Exécution du budget en 2013

Éléments	Budget initial (en millions de dollars)	Budget final (en millions de dollars)	Exécution – en 2013 (en pourcentage)	Exécution – en 2012 (en pourcentage)
Produits alimentaires	3 543,6	4 286,5	59,0	58,7
Transferts de vivres	2 153,7	2 644,5	59,2	58,3
Transport extérieur	296,7	317,9	45,9	47,9
TTEM (Transport terrestre, entreposage et manutention)	897,6	1 031,5	62,6	65,7
Autres COD (Autres coûts opérationnels directs)	195,6	292,6	58,3	51,0
Espèces et bons	464,4	903,4	67,2	54,9
Transferts d'espèces et de bons – montant	409,8	834,2	68,3	54,3
Transferts d'espèces et de bons – autres coûts	35,3	69,2	46,2	48,5
Transferts d'espèces et de bons – coûts d'exécution	19,3	0	---	----
Renforcement et augmentation des capacités	303,7	318,1	74,1	61,5
Coûts opérationnels directs	4 311,7	5 508,0	61,2	58,6
Coûts d'appui directs	657,5	768,0	69,2	67,7
Total des coûts directs afférents aux projets	4 969,2	6 276,0	62,2	59,7
Budget AAP	249,1	249,1	99,3	99,2
Fonds d'équipement et fonds pour le renforcement des capacités	20,4	20,4	95,1	95,2
Total des coûts indirects	269,5	269,5	99,0	98,8
Total	5 238,7	6 545,5	63,7	61,3

35. La direction a souligné que l'utilisation des ressources budgétaires au cours de l'exercice dépend du montant, de la date de confirmation et de la prévisibilité des contributions, ainsi que des difficultés propres aux opérations. La Directrice exécutive confirme également dans sa déclaration que l'écart entre le budget final pour les coûts afférents aux projets et le montant effectivement utilisé découle de ces contraintes.

VI. Conclusions issues de l'audit

1. Budget

36. Parmi les États financiers du PAM, l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) donne une vue d'ensemble, sur une base comparable, du budget initial, du budget final et des dépenses effectives du PAM au cours de l'exercice. Le budget initial est établi en se fondant sur les besoins, et il est ensuite adapté et modifié pour parvenir aux chiffres du budget final, en fonction: des nouveaux projets; des révisions budgétaires apportées en cours d'année aux projets approuvés; et des modifications approuvées concernant les dépenses administratives, d'appui aux programmes et d'équipement.

37. Nous observons que les chiffres du budget final, tels que présentés dans l'État V, ne rendent pas compte du montant effectif des fonds dont dispose le PAM pour mener à bien les activités indiquées dans le budget. La comparaison entre les chiffres du budget final et les dépenses effectives, sur une base comparable, telle que décrite dans l'État V, ne correspond pas à la réalité, puisqu'elle s'appuie sur les ressources nécessaires pour faire face aux besoins, et non sur les fonds effectivement disponibles.

38. Le taux d'exécution du budget, calculée et communiquée dans la déclaration de la Directrice exécutive qui accompagne les États financiers, ne rend pas compte non plus de l'utilisation effective des ressources. Par conséquent, même si les États financiers du PAM sont établis conformément aux normes IPSAS, nous estimons qu'il est possible d'améliorer la communication de l'information concernant les fonds disponibles par rapport aux montants budgétisés indiqués dans l'État V.

39. La direction a convenu qu'il serait utile de communiquer dans l'État V des informations supplémentaires sur le montant des contributions confirmées au cours de l'exercice, dont dispose le PAM pour mettre en œuvre ses projets. Cela permettra de préciser les causes de tout

écart important entre les montants effectifs et les montants budgétisés, qui sont de deux ordres: a) discordance entre les ressources mobilisées et les besoins budgétaires et b) discordance entre les opérations exécutées et les ressources disponibles. Cette répartition des écarts importants entre montants effectifs et montants budgétisés permettra aux lecteurs de l'État financier de déterminer plus facilement si les ressources ont été obtenues et utilisées conformément au budget approuvé. En mars 2012, le Comité d'audit avait également recommandé d'améliorer l'information financière, s'agissant en particulier de l'État V, afin de faire apparaître les produits et les dépenses prévus et effectifs.

40. La direction a en outre fait savoir qu'elle examinait comment améliorer la communication de l'information sur le rapport entre le budget fondé sur les besoins et les produits et dépenses effectifs. Elle envisagerait en particulier d'ajouter dans l'État V une nouvelle colonne indiquant les contributions confirmées et avait déjà informé le Comité d'audit, en mars 2013, que cette disposition ne pourrait pas être appliquée avant l'exercice 2014 en raison des autres priorités déjà fixées pour 2013, notamment la mise en œuvre de l'Examen du cadre de financement.

Recommandation 1

Nous recommandons de communiquer de manière appropriée l'information sur les fonds effectivement disponibles au cours de l'exercice afin d'améliorer la compréhension du document budgétaire et d'en faciliter l'utilisation.

41. La direction a pris note de cette observation, et confirmé que cette question était en cours d'examen et qu'il était prévu d'appliquer en 2014 les dispositions prises.

2. Comptabilisation des dépenses

Réception des produits alimentaires

42. Le paragraphe 3.2.5 du Manuel du PAM concernant l'application des normes IPSAS, qui porte sur les achats de biens et de services, dispose que les actifs ou les dépenses sont comptabilisés au moment de la fourniture des biens et des services. La comptabilisation est donc effectuée à la date à laquelle les biens ou les services sont reçus par le PAM, telle qu'indiquée dans le champ "Doc Date" du système SAP du PAM (WINGS II) – c'est-à-dire la date à laquelle le document confirmant la réception des biens ou des services (habituellement le bordereau de réception) a été établi. En examinant attentivement les données saisies dans le

champ "Doc Date" de WINGS II, nous avons observé que, parmi les produits alimentaires reçus en 2013 figuraient également des denrées reçues en 2012. La quantité totale des produits alimentaires ne se rapportant pas à 2013 mais inclus dans la liste des denrées reçues en 2013 s'élevait à 1 425 tonnes, d'une valeur de 0,586 million de dollars.

43. La direction a déclaré qu'aucune garantie absolue ne peut être donnée quant à l'exactitude de la date du document saisie dans le système, car cette opération est effectuée par les utilisateurs. Elle a en outre indiqué que des efforts importants étaient déployés pour faire en sorte que les règles de comptabilisation des charges prescrites dans les normes IPSAS soient intégrées dans les processus opérationnels quotidiens gérés par les bureaux de pays et les divisions du Siège du PAM.

Ajustements après la clôture de l'exercice: produits alimentaires

44. Nous avons constaté que des produits alimentaires d'une valeur de 6,3 millions de dollars n'avaient pas été comptabilisés au titre de 2013, alors qu'ils avaient en fait été reçus cette année-là. Des retards de comptabilisation allant jusqu'à 372 jours ont également été notés.

45. La direction a expliqué que, tous les trimestres, les produits alimentaires font l'objet d'un inventaire physique, suivi d'un rapprochement détaillé des volumes en tonnes, et que la période de clôture est prolongée jusqu'au 15 janvier afin de faire en sorte que tous les bureaux de pays et les unités du Siège passent en revue leurs engagements non réglés et comptabilisent les charges afférentes aux biens et services reçus pendant la période se terminant au 31 décembre 2013. Des examens supplémentaires ont été effectués après la clôture de l'exercice pour la période allant jusqu'au 24 janvier, afin de repérer les éventuelles erreurs portant sur la date de clôture de l'exercice et d'en chiffrer les conséquences. La direction a par ailleurs expliqué que pendant la période allant du 25 janvier au 21 février 2014, deux erreurs de ce type s'étaient produites: les documents n'avaient été reçus que fin décembre et n'avaient pu être enregistrés à temps, et ces deux opérations avaient donc été comptabilisées en retard. La direction a estimé qu'il s'agissait de cas isolés représentant une quantité totale de 15 820 tonnes évaluée à 5,2 millions de dollars. Elle a en outre indiqué que le montant non comptabilisé restant, soit 1,1 million de dollars, correspondait à des marchandises reçues mais non comptabilisées et à des récépissés, représentant un volume total de 625,66 tonnes.

46. Nous estimons que ce montant de 6,3 millions de dollars, qui représente environ 1 pour cent du montant total des stocks (664,9 millions de dollars), ne peut être considéré comme négligeable. De plus, ce décalage souligne la nécessité de procéder à des vérifications plus rigoureuses des ajustements effectués après la clôture de l'exercice.

Ajustements après la clôture de l'exercice: produits non alimentaires et services

47. Comme dans le cas des produits alimentaires, nous avons constaté que des produits non alimentaires et des services d'une valeur de 2,3 millions de dollars n'avaient pas été comptabilisés au titre de 2013, alors qu'ils avaient en fait été reçus cette année-là. La direction a répondu qu'en ce qui concerne les produits non alimentaires, des ajustements ont été saisis sous forme de pièces de journal après la clôture de l'exercice pour un montant total de 15,69 millions de dollars se rapportant à 2013.

48. La direction a indiqué en outre que, sur ce montant de 15,69 millions de dollars, 4,63 millions de dollars avaient été saisis dans le système WINGS II sans aucune référence de bon de commande. Ce montant (4,63 millions de dollars) constituait une couverture importante et il n'existait aucun risque de sous-évaluation notable des dépenses. Elle a ajouté que l'éventuelle erreur portant sur la date de clôture de l'exercice, d'un montant de 2,3 millions de dollars, ne représentait qu'une faible part (0,05 pour cent) des dépenses de 2013 (4 514,8 millions de dollars).

49. Nous estimons que, en ce qui concerne les ajustements effectués par le PAM après la clôture de l'exercice, les vérifications et les contrôles doivent être renforcés afin de réduire au minimum le risque qu'une erreur significative vienne se glisser dans les comptes à cause d'une écriture saisie sans référence à un bon de commande. Il faudrait éviter dans la mesure du possible d'intégrer dans le système WINGS des pièces de journal ne comportant pas de référence à un bon de commande, et instituer des contrôles comptables adéquats de manière à pouvoir rapprocher les données saisies dans WINGS, ce qui n'est possible que si toutes les références appropriées sont renseignées.

Recommandation 2

Nous recommandons la mise en place d'un système plus rigoureux de vérification des procédures et de contrôle comptable afin d'améliorer: a) l'enregistrement des opérations en temps voulu, notamment l'exactitude des écritures de régularisation en fin d'exercice; et b) l'exactitude des données saisies dans le champ relatif à la date du document.

3. Stocks***Rapprochement entre les systèmes SAP et COMPAS***

50. S'agissant des stocks de produits alimentaires, les opérations sont enregistrées dans le système WINGS II du PAM jusqu'au moment où les stocks sont comptabilisés en charges, tandis que les données sur le mouvement des stocks sont enregistrées dans COMPAS. Les deux systèmes n'utilisent pas la même plateforme et appliquent des règles de validation différentes, assorties de contrôles de la qualité des données différents. Le transfert des données entre les deux systèmes est rendu possible, par l'interface de gestion des produits alimentaires SAP-COMPAS qui a été mise en place en 2009 à titre de solution provisoire. Au sein de la Division de la logistique (OSL) établie au Siège du PAM, la sous-division chargée de l'analyse des crédits, de la comptabilisation des produits et de l'appui effectue chaque année un rapprochement des inventaires physiques saisis dans COMPAS et WINGS, qui porte sur le volume des stocks de produits alimentaires. La Sous-Division de la comptabilité générale procède ensuite manuellement à un ajustement au moyen de pièces de journal, afin de faire correspondre les stocks enregistrés dans le système WINGS et l'inventaire physique, en se fondant sur le rapport établi par la Division de la logistique.

51. Nous avons observé que l'écart d'inventaire entre les systèmes SAP et COMPAS s'est creusé, comme le montre le tableau ci-dessous:

2011	2012	2013
4 898 tonnes	8 436 tonnes	13 966 tonnes

52. En outre, il a été observé que l'écart concernait principalement le rapprochement de stocks afférents à des projets clos². Au cours de l'année 2013, 39 pour cent de l'écart de 13 966 tonnes constaté était imputable à cette catégorie de projets.

53. La direction a indiqué qu'une série de mesures et de directives avaient été instituées pour réduire ces décalages et atténuer le risque d'inexactitude des informations sur les stocks présentées dans les états financiers.

Recommandation 3

Nous recommandons d'améliorer les procédures de rapprochement entre les systèmes SAP et COMPAS, en particulier en ce qui concerne les éléments de rapprochement afférents aux projets clos.

54. La direction a fait savoir qu'avec la solution provisoire de l'interface SAP-COMPAS, le problème de décalages persisterait, jusqu'à ce que la mise en place d'un système unique, le système d'appui à la gestion logistique (LESS) soit achevée.

Pertes après livraison

55. En 2013, les pertes après livraison se sont élevées à 18,7 millions de dollars (12,3 millions de dollars en 2012). Nous avons noté que, dans les États financiers de 2013, 698 rubriques correspondant à un montant de 0,5 million de dollars se rapportaient à des pertes après livraison pour lesquelles la date du document saisie était antérieure à 2013.

56. Cette question avait déjà été signalée à l'occasion de l'audit des États financiers de 2012, et il avait été recommandé de mettre en place un système permettant de faire en sorte que les pertes après livraison soient bien enregistrées pendant l'année à laquelle elles se rapportent. Nous sommes heureux de constater que le montant et le nombre de ces écritures ont été nettement réduits en 2013 (de 1,2 million de dollars pour 953 écritures à 0,5 million de dollars pour 698 écritures), même si d'autres améliorations pourraient être apportées à cet égard.

² Ces éléments concernent les projets pour lesquels un rapport normalisé final a été publié, ceux dont le financement est clos et les autres projets clos.

57. Nous avons également noté que le total des pertes après livraison enregistrées au cours de l'exercice considéré avait augmenté de 52 pour cent par rapport aux pertes enregistrées en 2012, d'où la nécessité de renforcer les contrôles dans ce domaine.

4. Immobilisations corporelles

Erreurs concernant l'application des règles de délimitation des catégories d'actifs dans le système SAP

58. La norme IPSAS 17 fixe des règles concernant l'inscription, la comptabilisation, la maintenance, l'amortissement et la cession des immobilisations corporelles et les informations à fournir. En outre, le PAM a élaboré ses propres séries de directives, fondées sur les normes IPSAS, de manière à comptabiliser correctement les immobilisations.

59. Le PAM a communiqué des renseignements détaillés sur les immobilisations corporelles dans le fichier d'enregistrement central des actifs (AMR) issu de WINGS II. Au 31 décembre 2013, cet inventaire répertoriait 9 381 éléments d'actif portant des numéros distincts. L'examen du fichier AMR et de divers rapports du logiciel SAP dans WINGS II a fait apparaître les discordances ou défaillances ci-après dans l'enregistrement et la comptabilisation d'un certain nombre d'actifs, ainsi que des défaillances dans les contrôles informatiques et des inexactitudes dans l'adaptation du système aux règles internes.

60. Dans le fichier AMR, chaque actif est affecté à une classe d'actifs. La durée de vie économique estimée des différentes classes d'actifs est indiquée au paragraphe 21 de la Note 1 sur les immobilisations corporelles (Notes afférentes aux États financiers). Un examen minutieux du fichier AMR et des rapports connexes dans WINGS II a permis de constater que, sur tous les actifs enregistrés dans le système, 32 n'avaient pas été enregistrés dans la catégorie appropriée compte tenu de leur durée de vie économique, ce qui avait entraîné une comptabilisation incorrecte des actifs. Même si cette saisie erronée n'a pas eu d'autre incidence sur les États financiers qu'un montant de 70 705 dollars au titre des charges pour amortissement, elle a révélé que les règles comptables n'ont pas été correctement intégrées dans le système.

61. La direction a convenu que 32 pièces d'inventaire n'avaient pas été enregistrées correctement, mais elle a fait valoir que cela se traduisait par un taux d'erreurs inférieur à 0,4 pour cent, estimant par conséquent qu'il ne s'agissait pas d'une défaillance grave nécessitant de modifier le système et les contrôles actuels, qu'elle jugeait efficaces. Nous admettons que le

taux d'erreurs n'est pas significatif, mais nous estimons qu'il n'y a pas d'autre option que de déterminer correctement les catégories d'actifs dans les applications de gestion.

Erreurs concernant l'inscription des actifs en immobilisations

62. D'après les Notes afférentes aux États financiers, les actifs corporels sont inscrits en immobilisations si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 5 000 dollars. Il s'ensuit que l'achat d'articles d'un coût inférieur à 5 000 dollars doit être comptabilisé en tant que charges. Or, un examen minutieux du fichier AMR a fait apparaître que non moins de 25 actifs d'un coût inférieur à 5 000 dollars chacun avaient été inscrits en immobilisations. Ces erreurs montrent que le système n'a pas été adapté et que les procédures de validation des données ne sont pas suffisamment rigoureuses pour empêcher l'enregistrement de ces éléments de faible valeur dans la base de données recensant les actifs. La direction a répondu que certains éléments avaient été inscrits par erreur et que, dans d'autres cas, le coût unitaire initial figurant sur la demande d'achat ou le bon de commande était supérieur au seuil de 5 000 dollars, mais qu'il avait diminué par la suite en raison des variations du taux de change, d'un rabais, d'une note de crédit, etc. Cet argument, ainsi que la pratique comptable qu'il implique, ne semble pas satisfaisant, puisque le seuil devrait s'appliquer en fonction du coût d'achat effectif.

63. La direction a en outre déclaré que, dans le cas de ces éléments d'actif, la différence effective avec le seuil retenu pour l'inscription en immobilisations n'était que de 347 dollars par unité (4 653 dollars au lieu de 5 000 dollars) et que cette situation ne contrevenait pas de manière significative aux principes appliqués par le PAM en matière de capitalisation. S'agissant d'un autre élément, la direction a décidé de procéder aux corrections nécessaires. Nous avons toutefois noté que, en vertu des principes comptables du PAM (paragraphe 10.2.3 et 10.2.6 du Manuel concernant l'application des normes IPSAS), la comparaison avec le seuil fixé pour le coût devrait être effectuée après intégration de ces variations ou rabais, et que seul le prix définitif effectivement payé devrait être pris en compte.

Erreurs concernant l'amortissement des actifs

64. Nous avons constaté que, dans le cas de cinq éléments d'actif du fichier d'enregistrement central, donnant lieu à une dotation aux amortissements de 277 954 dollars en 2013, la date de début de l'amortissement était erronée, ce qui avait pour conséquence un calcul incorrect de l'amortissement et une erreur de 15 603 dollars dans la dotation aux amortissements. Tout en admettant une surévaluation de l'amortissement, la direction a déclaré que ces erreurs s'étaient

produites avant 2011, sans aucune incidence significative sur les États financiers, et qu'elles ne constituaient donc pas une défaillance des contrôles.

65. Nous convenons que l'incidence sur les États financiers n'est pas significative, mais nous estimons que, le champ relatif à la date de début d'amortissement étant essentiel, des mécanismes de contrôle appropriés devraient être intégrés dans les procédures de saisie des données dans ce champ.

Recommandation 4

Nous recommandons, en matière de gestion des actifs, de renforcer les contrôles portant sur: a) la détermination de la classe d'actifs; b) le respect du seuil d'inscription des actifs en immobilisations; et c) l'exactitude des données saisies dans le champ relatif à la date de début d'amortissement.

5. Fonds d'affectation spéciale

66. Les ressources extrabudgétaires du PAM comprennent les fonds d'affectation spéciale à vocation institutionnelle, les fonds d'affectation spéciale constitués pour un pays spécifique et les comptes spéciaux. Les fonds d'affectation spéciale jouent un rôle important dans l'ensemble des activités et des opérations du PAM. Il s'agit de subdivisions du Fonds du PAM établies aux fins de comptabiliser des contributions spéciales dont l'objet, la portée et les procédures de notification sont conformes aux objectifs du PAM, même si elles ne rentrent pas dans le cadre de ses programmes ordinaires. Les fonds d'affectation spéciale à vocation institutionnelle, qui sont financés par des contributions des donateurs à emploi spécifique et des allocations multilatérales, permettent au PAM d'investir dans la recherche, les initiatives nouvelles et le renforcement des capacités institutionnelles. En décembre 2013, 180 fonds d'affectation spéciale dotés de 986 millions de dollars étaient en cours d'utilisation. En 2013, 42 nouveaux fonds ont été créés.

Clôture des projets

67. En coordination avec le Siège, le Bureau régional de Panama a entrepris de préparer un "Guide sur les fonds d'affectation spéciale", portant sur la gestion de ces fonds par les bureaux de pays de la région. Nous avons constaté que les directives ne contenaient pas d'instructions sur la clôture des fonds d'affectation spéciale, ni sur la préparation du rapport final.

68. S'agissant du bureau de pays du Mali, le Fonds d'affectation spéciale pour la gestion du programme conjoint intitulé "Amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des enfants dans les communes les plus vulnérables du Mali" a été créé pour la période allant de décembre 2009 au 30 juin 2013. L'évaluation finale du programme a été réalisée et le fonds a été clos en juin 2013. En application des conditions régissant ce Fonds d'affectation spéciale, tout solde non dépensé devait être restitué aux donateurs, mais il a été constaté que ce solde non utilisé, d'un montant de 147 903 dollars, était toujours en la possession du bureau de pays en février 2014. En réponse, le bureau a déclaré que tout avait été mis en œuvre pour obtenir une prolongation de manière à utiliser ce solde, sans succès, et que le retard dans la restitution des fonds était dû à un manque de personnel. Il a toutefois assuré que les mesures nécessaires seraient prises pour restituer les fonds au donateur, puisque le projet était déjà clos.

69. La direction a également indiqué (en mars 2014) que la standardisation des procédures relatives aux fonds d'affectation spéciale constitués pour un pays spécifique était l'un des principaux projets prévus dans le cadre de l'examen des procédures opératoires. Ainsi, les structures techniques des fonds d'affectation spéciale dans WINGS II seraient modifiées, afin de permettre la clôture de ces fonds d'un point de vue technique, tout comme les directives correspondantes des bureaux régionaux en matière de contrôle.

Utilisation de fonds provenant d'un autre don sans l'approbation du donateur

70. Dans le Bureau régional de Dakar, nous avons examiné le Fonds d'affectation spéciale pour le "Renforcement de l'unité de nutrition du bureau régional en vue d'appuyer l'intervention nutritionnelle d'urgence au Sahel", mise en œuvre par le bureau de Dakar (janvier 2012-juin 2013) pour faire face à la crise affectant la sécurité alimentaire et la nutrition qui a frappé la région du Sahel en 2011. Nous avons noté que le don finançant le fonds d'affectation spéciale avait été approuvé en janvier 2012. Les fonds du donateur n'ayant été reçus que vers le mois d'avril, le bureau régional a approuvé au début de l'année l'utilisation de ressources provenant d'un don destiné à un autre fonds d'affectation spéciale, sans l'autorisation du Siège et du donateur. Même si le montant utilisé a par la suite été reversé en faisant appel au don approprié, au cours du traitement de ce don, nous estimons qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Siège et du donateur avant d'utiliser des ressources provenant d'autres dons. Le bureau régional a déclaré que, compte tenu du caractère urgent de la situation, il était indispensable de renforcer immédiatement les capacités au sein du bureau

et de permettre aux bureaux de pays d'intervenir dans les meilleurs délais et de manière efficace. Par conséquent, la direction du bureau régional avait approuvé l'utilisation de ces ressources. Elle a accepté de demander à l'avenir l'approbation du donateur pour ce type d'emprunt.

Signature du mémorandum d'accord précédant le mémorandum de décision

71. Conformément aux directives en vigueur, pour ouvrir un fonds d'affectation spéciale, le mémorandum de décision émanant de la Directrice exécutive ou du Directeur régional doit précéder la signature du mémorandum d'accord. Ce mémorandum de décision est une proposition interne qui doit être rédigée et approuvée selon les procédures définies dans la circulaire ED2006/007 portant sur la gestion des ressources extrabudgétaires du PAM. Le mémorandum d'accord est un document externe, qui constitue l'accord signé avec le donateur. Par le biais du bureau de pays du Honduras, le PAM a conclu des accords avec le Gouvernement hondurien concernant le fonds d'affectation spéciale le plus important, destiné au développement du programme national d'alimentation scolaire. Nous avons constaté que, dans ce cas, la signature du mémorandum d'accord avait précédé le mémorandum de décision, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

No.	Date d'approbation du mémorandum de décision	Date de signature du mémorandum d'accord
1	11 juin 2012	30 avril 2012
2	16 mai 2010	31 mars 2010

72. Le bureau de pays a laissé entendre que cet accord avait été considéré comme une reconduction du précédent, mais il a accepté (mars 2014) de se conformer aux directives lorsque de nouveaux fonds d'affectation spéciale seraient créés.

Recommandation 5

Nous recommandons de rationaliser et de standardiser la gestion des fonds d'affectation spéciale au niveau des bureaux régionaux et des bureaux de pays, conformément aux directives énoncées pour l'ensemble de l'institution.

VII. Fraude et présomption de fraude

73. Nous avons noté que les cas de fraude signalés en 2013 au Bureau des inspections et des enquêtes concernaient des actes frauduleux commis par des fournisseurs, des vols et des détournements de produits alimentaires, d'articles non alimentaires et de numéraire par des agents du PAM et des tiers, pour une valeur estimée à 444 349 dollars, dont un montant de 4 382 dollars a été recouvré (99 533 dollars en 2012).

VIII. Pertes, versements à titre gracieux et annulations de créances

74. Nous avons constaté que la passation d'avoirs d'un montant total de 19,3 millions de dollars a été passé par profits et pertes en 2013. Ce total comprend: des versements à titre gracieux à hauteur de 122 605,98 dollars correspondant au règlement des frais encourus par le personnel dans les situations d'urgence; des annulations de contributions à recevoir à hauteur de 467 289,72 dollars, qui correspondent à des montants non versés par les donateurs; et des pertes de produits alimentaires, d'un montant de 18 664 819,53 dollars pour un volume de 25 054,46 tonnes, qui sont intervenues après l'arrivée des denrées alimentaires dans le pays bénéficiaire.

IX. Contrôles internes

75. Nous sommes satisfaits des travaux préparatoires de la Déclaration sur le contrôle interne, instituée au PAM en 2011, dans le cadre desquels la haute direction (140 hauts responsables en 2013) et l'Inspecteur général (sur la base des résultats de l'audit interne ainsi que des inspections et enquêtes) ont donné des assurances suffisantes pour confirmer que les contrôles internes ont fonctionné de manière efficace au PAM pendant l'exercice considéré.

X. Application des recommandations du Commissaire aux comptes

76. Nous avons examiné l'ensemble des mesures prises par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations présentées au Conseil d'administration dans nos rapports sur les États financiers des exercices 2010, 2011 et 2012.

77. Nous sommes heureux de noter que, suivant nos recommandations, la direction a établi un plan de mise en œuvre du système LESS (comptes annuels de 2010); enregistré sur une plateforme unique toutes les recommandations émanant de différentes sources – rapports d'audit interne, rapports du Commissaire aux comptes et rapports d'évaluation; et pris l'initiative d'inclure un plan des ressources dans les processus de planification, s'agissant notamment du plan de gestion et, éventuellement, de la planification des projets (comptes annuels de 2011).

XI. Remerciements

78. Nous tenons à faire état de l'esprit de coopération dont la direction et les fonctionnaires du PAM ont fait preuve au cours de nos vérifications.



Shashi Kant Sharma
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes
Le 4 avril 2014

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
COD	coûts opérationnels directs
CAD	coûts d'appui directs
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM
COSO	Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
LESS	système d'appui à la gestion logistique
COMET	outil de suivi et d'évaluation des bureaux de pays
PROMIS	outil intégré informatisé de contrôle de la gestion de la performance des risques
PREP	programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise
PACE	programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
STRIPS	Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities
CAI	coûts d'appui indirects
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
MSCI	Morgan Stanley Capital International
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CII	Compte d'intervention immédiate
AMR	fichier d'enregistrement central des actifs